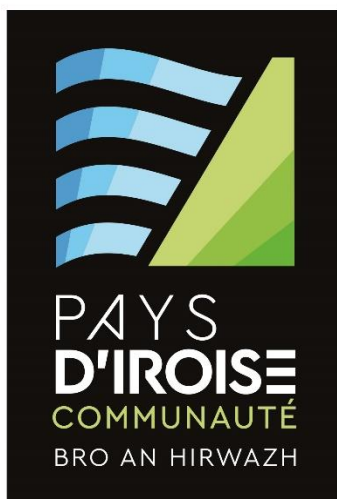




PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

VOLET 3 → PLAN D' ACTIONS



Table des matières

I - Agir pour un habitat économe en énergie.....	5
I A – Mettre en place les outils et les diagnostics.....	5
I B – Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments.....	9
I C – Sensibiliser et informer sur la rénovation énergétique des bâtiments.....	13
II - Œuvrer en faveur d’une mobilité sobre et décarbonée	19
II A – Favoriser l’usage des modes de déplacement partagés ou collectifs.....	19
II B – Diminuer les besoins en déplacement	25
II C – Favoriser l’usage des modes de déplacement doux	31
III – Soutenir le développement des énergies renouvelables.....	35
III A – Organiser et programmer le développement des énergies renouvelables	35
III B – Développer l’énergie solaire.....	39
III C – Favoriser et accompagner le développement de la méthanisation.....	43
III D – Développer la filière bois énergie	47
III E – Favoriser la filière Eolienne.....	51
IV – Être un territoire économe en ressources et exemplaire	55
IV A – Engager des politiques volontaristes	55
IV B – Agir au quotidien dans le cadre des compétences communautaires	59
V – Organiser un territoire résilient aux effets du changement climatique	67
V A – Maintenir et valoriser le bocage.....	67
V B – Gestion des espaces littoraux.....	71
V C – Diminuer la pression sur la ressource en eau	75
VI – Soutenir une agriculture et une alimentation durable.....	83
VI A – Accompagner les exploitants agricoles et agir pour une agriculture peu émissive	83
VI B – Développer et promouvoir les circuits courts	89
VII – Favoriser un aménagement urbain économe en espace et sobre en énergie	93
VII A – Favoriser le renouvellement urbain.....	93
VII B – Planifier l’aménagement urbain en intégrant l’enjeu climatique et énergétique	97

I - Agir pour un habitat économe en énergie

I A – Mettre en place les outils et les diagnostics

Rappel des objectifs :

Pour les aider à faire les meilleurs choix, les ménages ont besoin de conseils pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets, que ce soit la réhabilitation d'un habitat ancien ou une construction neuve.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions programmées ou à renforcer	Mettre en œuvre une plateforme de la rénovation énergétique conformément au plan d'actions du PLH pour informer, accompagner les habitants et les entreprises. Les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE) sont des dispositifs de services publics mis en œuvre par des régions et/ou des intercommunalités. Elles ont pour objectif de prodiguer des conseils techniques, des accompagnements juridiques et des aides financières en matière de rénovation énergétique des bâtiments, pour les particuliers (quelles que soient leur ressources) ou les professionnels.	2020 – 2023

	Elles ont pour missions : • <u>Accompagner et conseiller des particuliers :</u> Les PTRE assurent une mission d'accompagnement (technique, juridique et financier) des particuliers, qu'ils soient propriétaires, locataires ou copropriétaires, tout au long de leurs démarches de rénovation énergétique. • <u>Mobiliser et structurer des réseaux de professionnels :</u> Les PTRE ont vocation à mobiliser des professionnels du secteur de la rénovation énergétique du bâtiment pour structurer des filières et une offre de qualité. En ce sens, les PTRE contribuent à la formation et la qualification des entreprises « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE). • <u>Concevoir des modèles de financements publics/privés :</u> Les PTRE ont pour mission de porter des montages financiers, associant le secteur bancaire, des subventions publiques et les mécanismes de marché (Certificat d'Économie d'Énergie notamment). Lors des échanges avec les autres EPCI, il est apparu plus pertinent de travailler à l'extension de la Plateforme « Tinergie » déjà opérationnelle depuis 2012 sur le territoire de Brest Métropole et qui s'appuie sur les ressources d'Energence. ▪ <u>Avantages :</u> ○ Mutualisation des coûts et optimisation des financements ○ Gain de temps dans la mise en œuvre ○ Meilleure visibilité et lisibilité du dispositif pour les particuliers et les professionnels ○ Une force de communication plus importante ➔ La mise en œuvre opérationnelle sera effective au second semestre 2020 avec un budget prévisionnel de 75 000 € par an, il correspond aux coûts liés à l'extension de la Plateforme « Tinergie », dont l'animation et le suivi sont assurés par « Energence » et aux coûts liés au financement de la mission d'accueil et d'information de 1^{er} niveau.	
Actions nouvelles	Renouveler le dispositif de programme d'intérêt général (PIG), en coopération avec deux autres EPCI, afin de soutenir les ménages aux revenus modestes (sous plafond de ressources Anah) pour la rénovation énergétique et/ou l'adaptation à la perte autonomie ou handicap.	2020 Diagnostic/ Étude pré-opérationnelle

	Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2018/2023, il a été décidé de relancer une nouvelle opération programmée sous la forme d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) destiné à aider les ménages ayant de faibles revenus à réaliser des travaux dans leur logement. Les objectifs poursuivis sont de : • Lutter contre la précarité énergétique et les passoires thermiques (pour chauffer mieux et moins cher). • Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé. • Permettre d'adapter le logement à la perte d'autonomie due à l'âge ou aux handicaps des occupants afin qu'ils puissent rester le plus longtemps possible à leur domicile dans de bonnes conditions. L'actuel programme, lancé en janvier 2014, est arrivé à échéance au 31 décembre 2019. Intégré dans le plan d'actions du PLH, il est donc prévu de poursuivre cette action avec les Communautés de Communes du Pays des Abers et de Lesneven Côte des Légendes. Une étude pré-opérationnelle va être à engager afin de : • Réaliser une synthèse des différents diagnostics établis dans le cadre des PLH, PLUI-H mais aussi du PCAET dans le but de caractériser le parc de logement, • D'établir un bilan global de l'opération, • Questionner les objectifs à la fois sur les choix d'intervention, les objectifs quantitatifs, mais aussi sur la participation financière de la collectivité pour chaque objectif (adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap, rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne) • Rédiger une nouvelle convention de partenariat et de financement avec l'ANAH et le Conseil départemental ➔ Dans un premier temps l'étude pré-opérationnelle sera menée (budget de 17 500 €) ➔ Dans un second temps, l'animation sera confiée à un opérateur externe pour un suivi-animation (65 000 €/an)	2020 – 2025 Phase opérationnelle du dispositif
	Disposer d'une thermographie aérienne, apte à guider les habitants et les collectivités dans leurs actions d'économie d'énergie. Les toitures d'un bâtiment représentent en moyenne 30% de ses déperditions de chaleur, sources de surconsommation d'énergie. La thermographie aérienne infrarouge permet, par la mesure des températures surfaciques, de visualiser et de quantifier ces	2022 – 2023

	déperditions que ce soit à l'échelle d'une habitation ou d'une agglomération. Le diagnostic ainsi réalisé permet de prendre des mesures ciblées et priorisées pour réduire les déperditions observées et leur impact tant économique qu'écologique. → Une thermographie des zones agglomérées sera proposée et mise à disposition des habitants du territoire afin de les sensibiliser et de les informer sur le niveau de déperdition de chaleur de leur maison. Ce premier niveau d'information pourra mobiliser les usagers au regard du résultat et les inciter à compléter le diagnostic de leur habitation par la thermographie de façade.	
	Accompagner ou opérer la mise en place de thermographies de façade afin de guider les habitants, collectivités et entreprises dans leurs actions d'économie d'énergie. La thermographie de façade vient compléter la thermographie aérienne. Les façades sont un élément non négligeable dans l'examen thermographique d'un bâtiment, puisqu'en moyenne 25% des déperditions de chaleur passent par celles-ci ; ce qui en fait le deuxième pôle de déperditions après les toitures (30%). → Instaurer un dispositif de thermographie de façade précisant les modalités de mise en œuvre (secteurs prioritaires, nombre, soutien, calendrier, etc.)	2023 – 2026

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • ADEME • Région Bretagne • Ener'gence • EPCI membres de la plateforme • ADIL
Moyens :	• Budget et financement • Conventions de partenariat et de prestations de service
Indicateurs :	• Nombre de foyers accompagnés ou mobilisés • Gains énergétiques obtenus après travaux par les foyers • Mise à disposition d'une carte du territoire avec la thermographie aérienne • Nombre d'opérations de thermographie de façade
Lien avec les autres thèmes :	• I B – Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments

I - Agir pour un habitat économe en énergie

I B – Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments

Rappel des objectifs :

L'amélioration des performances thermiques de l'habitat constitue un enjeu majeur. Face à la complexité du sujet, les ménages ont besoin de conseils, d'accompagnement et d'aides en matière de rénovation énergétique. L'habitat est l'un des principaux postes de consommation d'énergie du territoire. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre de leurs réflexions et de leur fournir à cet effet un conseil éclairé et neutre. La réhabilitation de ce parc vise la réduction de sa consommation d'énergie mais également a comme autre atout de limiter la production neuve, les logements vacants et la consommation foncière tout en valorisant les centralités.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions programmées ou à renforcer	Mise en place de dispositifs de soutien financier aux travaux de rénovation énergétique : - En complément des aides de l'ANAH, la Communauté de communes octroiera aux ménages éligibles des aides aux travaux dont le montant sera défini dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle du futur Programme d'Intérêt Général (PIG). - Mise en place d'une aide à l'accession à la propriété allouée aux accédants aux ressources du PSLA, dans les 2 ans qui suivent leur acquisition. Il s'agit d'une aide communautaire à l'accession de biens anciens construits avant 1982 et versée dès lors que des travaux sont réalisés. Elle prendra la forme d'une subvention accordée sur présentation des factures des	2020 – 2025 : phase opérationnelle du dispositif

	travaux réalisés, avec possibilité de consentir des avances. La subvention est soumise à un principe d'éco conditionnalité. Elle représentera 20% du montant des travaux, plafonnée à 5 000 € avec un gain d'au moins 25 % de performance énergétique et une étiquette D minimum.	
	Renouveler le dispositif de soutien aux communes pour leurs travaux de réhabilitation thermique des bâtiments publics municipaux. En 2015, Pays d'Iroise Communauté a mis en place des aides dans le cadre des politiques communautaires définies au regard des ambitions du projet de territoire. Trois types d'aides sont proposées : • <u>Le soutien au conseil en énergie partagée</u> L'objet de cette aide est de faciliter l'accès aux compétences d'un technicien spécialisé entre plusieurs communes d'un même territoire ne disposant pas de compétences énergie en interne. Pour ce faire un partenariat a été conclu avec l'association Ener'gence. L'objectif est de favoriser l'accompagnement des communes dans le suivi de leurs consommations et dans l'ensemble de leurs démarches relatives à la maîtrise de l'énergie et de l'eau sur leur patrimoine : état des lieux, propositions de plans d'actions, production de bilans, conseils pour des projets de rénovation de bâti, etc. L'aide de la Communauté est de favoriser l'adhésion au CEP et le développement d'une culture communale et territoriale en matière d'énergie par un soutien financier correspondant à 20 % de la cotisation communale versée à Ener'gence. • <u>Le soutien à la rénovation thermique des bâtiments.</u> Une partie du parc de bâtiments publics communaux est relativement âgé et mérite des rénovations thermiques pour à la fois limiter les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre mais aussi maîtriser les coûts d'exploitation liés au poste énergie. Alors même que la mise en œuvre de nouveaux équipements se doit de répondre aux normes thermiques en vigueur, il en est autrement pour les bâtis anciens. La cible recherchée est de favoriser l'atteinte des objectifs thermiques prévus par la réglementation thermique des bâtiments existants voire d'aller au-delà. L'aide apportée est de 20 % à 40 % selon l'atteinte du respect du RT existant ou l'atteinte d'objectifs supérieurs. Les dépenses aidées comprennent les études et les travaux.	2020 – 2026

	• <u>Le soutien à la production d'énergie thermique solaire et photovoltaïque</u> Face à la dépendance énergétique du territoire, le projet de territoire de 2014 met en exergue le besoin d'une production locale associée à une démarche de maîtrise de l'énergie. L'aide apportée est de 20 % sur la partie « matériel » et pose. ➔ Action : pérenniser l'ensemble du dispositif d'aides aux communes mais aussi de l'étendre afin de prendre en compte d'autres sources de dépenses énergétiques comme l'éclairage ou accompagner les communes dans les constructions nouvelles pour aller au-delà de la RT en vigueur.	
Actions nouvelles	Soutenir les programmes d'auto-réhabilitation accompagnée L'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) consiste pour un particulier à effectuer lui-même les travaux de rénovation de son logement. Durant sa mission, il bénéficiera des conseils et de la direction d'un professionnel reconnu dans le secteur de l'ARA. Ce dernier veillera à ce que le chantier respecte les règles de sécurité et les normes de construction. Il peut aussi arriver qu'il prête son matériel aux personnes non équipées. Sa présence sur le chantier pourra être sporadique ou continue. Enfin, il est possible que des bénévoles aident le propriétaire dans la réfection de sa demeure. L'ARA concerne les propriétaires occupants logeant dans leur résidence principale. Les conditions de ressources sont identiques à celles requises pour bénéficier des aides de l'ANAH. ➔ Un partenariat sera mis en place avec l'association « Les Compagnons bâtisseurs » ➔ Des aides financières seront proposées aux ménages (2 000€ / projet dans la limite de 10 projets sur la durée du PLH) ➔ Des animations collectives seront organisées pour apprendre aux personnes des gestes techniques et se familiariser avec des outils. Les programmes peuvent être variés : petits travaux (carrelage, pose d'enduits, papier peint...), fabrication d'objets en matériaux de récupération, sensibilisation à l'éco-rénovation...	2020 – 2026

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • Communes • Ener'gence • ANAH • Communauté de Communes du Pays des Abers et de Lesneven Côtes des légendes
Moyens :	• Référent PCAET • Actualisation du guide des aides communautaires • Budget • Renforcement et mise en œuvre de tableaux de bord en matière d'habitats et équipements rénovés et de production d'énergies renouvelables
Indicateurs :	• Nombre de dossiers accompagnées dans le cadre du PIG • Nombre de communes adhérentes au CEP • Nombre d'aides accordées pour la rénovation thermique • Nombre d'aides accordées pour la production d'énergie thermique solaire et photovoltaïque
Lien avec les autres thèmes :	• I A - Mettre en place les outils et les diagnostics

I - Agir pour un habitat économe en énergie

I C – Sensibiliser et informer sur la rénovation énergétique des bâtiments

Rappel des objectifs :

Face à une complexité du sujet de la rénovation énergétique alliée à une multitude d'acteurs et de propositions dans le domaine, l'habitant peut se sentir perdu ou démuni. L'objectif est à la fois de le sensibiliser à la question de la rénovation énergétique mais également de mieux structurer l'information. C'est une orientation transversale et un travail de fond : la mobilisation de tous les acteurs et habitants du territoire est un préalable à la réussite de l'ensemble des actions du plan climat. Elle s'obtient par une somme d'actions complémentaires et répétées d'information, de sensibilisation et d'incitation.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions programmées ou à renforcer	Organiser une bonne coordination des acteurs par la mise en œuvre d'un point info habitat (action PLH) De nombreux acteurs interviennent en matière d'habitat sur le territoire communautaire, mais la coordination, la connaissance des structures et de leurs compétences peuvent parfois faire défaut. Les objectifs principaux de l'action sont de : Renforcer les actions visant à l'amélioration du parc privé.	2020 – 2026

	• Accompagner les habitants dans les projets liés à l’habitat. • Favoriser les synergies entre les acteurs. • Renforcer la communication sur les outils existants. ➔ Les permanences de l’ensemble des partenaires en lien avec l’habitat seront assurées en un lieu unique et bien identifié afin que les usagers puissent trouver toutes les informations juridiques, techniques et financières utiles à la bonne conduite de leurs projets. En complément, un guide présentant l’ensemble des dispositifs existants sera également réalisé, ainsi que des plaquettes relatives aux différentes thématiques. Le site Internet de la Communauté mettra en ligne les informations nécessaires au bon déroulement des projets en lien avec l’habitat. Enfin, des rencontres ouvertes aux usagers sur des thématiques relatives à l’habitat et faisant intervenir des spécialistes seront proposées en tant que de besoin. Il peut, par exemple, s’agir d’une rencontre thématique sur le PSLA, sur les aides fiscales à l’habitat ... Par ailleurs, et afin d’améliorer la cohérence et les synergies entre les différents acteurs du Point Info Habitat, des rencontres trimestrielles seront organisées par les services communautaires. Cette nouvelle instance de travail permettra le cas échéant de favoriser certaines des actions et d’en réorienter d’autres.	
	Développer des informations régulières dans les bulletins municipaux et intercommunal afin de sensibiliser les habitants. Les publications communales sont des supports de communication de proximité auxquels les usagers sont attentifs. ➔ Une information par l’intermédiaire de ces outils permet d’informer rapidement et de façon accessible les habitants. Les informations seront brèves et concrètes afin d’apporter une vision pragmatique des gestes pouvant être réalisés chez soi ou concerneront des évènements spécifiques (passage du « bus Energie », visite, conférence ...)	2020 – 2026
	Poursuivre et développer l’information auprès des seniors Pays d’Iroise Communauté intervient déjà auprès des seniors, notamment sur les questions de la santé, de la dépendance ou de la vie quotidienne.	2020 – 2026

	Le Contrat Local de Santé a identifié le PCAET comme l'un des documents de référence pour l'élaboration du diagnostic et plan d'actions santé environnement. ➔ Il conviendra donc d'articuler et d'identifier les pistes d'actions réalisables en cohérences avec le Contrat Local de Santé	
	Organiser des cafés énergie afin de sensibiliser à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables dans l'habitat. Dans le cadre de l'appel à projet « mobilisation citoyenne » de l'ADEME, Pays d'Iroise Communauté a inscrit la réalisation, en partenariat avec Ener'gence, de « Café Energie ». Il s'agit, dans une ambiance conviviale et ludique, de découvrir les éco-gestes à adopter chez soi pour réduire sa consommation d'énergie avec au programme : - Démonstration d'équipements à économies d'eau et d'énergie - Explication des factures d'énergie - Réponses aux questions liées à l'énergie - Présentation du chèque énergie - Trucs et astuces pour réaliser des économies d'énergie	2020 – 2021
	Faire circuler un « bus énergie » sur le territoire et en mutualisation avec d'autres EPCI afin d'assurer une information/sensibilisation/orientation des habitants. Afin de sensibiliser les habitants, il est programmé la mise en place d'un « Bus Energie ». Ce dispositif permet d'apporter l'information au plus près des usagers sur le territoire avec des documentations techniques, des démonstrations de matériels ... Il peut aussi être le lieu d'accueil pour une information personnalisée. Il peut intervenir lors des rassemblements spécifiques ou les jours de marchés par exemple. Cette action fait partie de celles proposées dans l'appel à projet « mobilisation citoyenne » et retenu par l'ADEME.	2020 – 2021
Actions nouvelles	Mettre en place un catalogue des aides à la rénovation Les habitants peuvent se sentir perdus devant les différentes aides ou systèmes de soutiens existants pour la rénovation énergétique. ➔ Une brochure sera éditée reprenant les différentes aides institutionnelles existantes (Eco-prêt à taux 0, crédit d'impôts ...) ainsi que les aides ou accompagnements proposés localement.	2020 – 2026

	Nommer un référent élu sur l'énergie par commune La commune et sa Mairie sont, pour beaucoup d'usagers, la porte d'entrée des usagers dans leur recherche d'information sur la politique locale. ➔ Il sera proposé la désignation d'un élu référent communal qui sera en mesure, à minima, d'orienter les usagers vers les personnes ou les institutions pouvant répondre aux questions sur l'énergie. La mise en place d'un élu référent devra s'accompagner d'une formation sur les différents dispositifs en place.	2020 – 2026
	Organiser un concours citoyen des économies d'énergie La mobilisation citoyenne peut se faire avec une participation active des usagers. Le concours Citoyen des économies d'énergie aura pour objectif de mettre en avant des réalisations, des comportements ou des projets transposables à l'ensemble des habitants. Des catégories pourront être proposées comme le transport, le chauffage ...	2021 – 2022
	Organiser des visites de maisons exemplaires et rénovées afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs (volet énergie + eau). Le témoignage direct et concret d'usagers ou de collectivités ayant réalisé des travaux d'économie d'énergie, avec la possibilité de voir le résultat de travaux, est le moyen le plus pédagogique pour sensibiliser les personnes. ➔ Des visites seront donc organisées afin de visualiser concrètement les démarches et travaux possibles.	2020 – 2021

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • Communes • Pôle Métropolitain du Pays de Brest • Ener'gence • ADEME • Région Bretagne • ADIL
Moyens :	• Convention avec les acteurs de l'habitat • Référent habitat • Référent communal • Budget
Indicateurs :	• Nombre de visite au Point Info Habitat • Nombre de « Café Energie » réalisés • Nombre de participants aux « Café Energie » • Nombre d'interventions du « Bus Energie » • Nombre de personnes sensibilisées ou renseignées par le « Bus Energie » • Réalisation du catalogue des aides à la rénovation • Nombre d'élus référents • Nombre d'habitant ayant sollicité l' élu référent • Organisation et nombre de participant au concours citoyen des économies d'énergie • Nombre de visites de maisons témoins
Lien avec les autres thèmes :	• 1A-Agir pour un habitat économe en énergie-Diagnostiquer • 1B-Agir pour un habitat économe en énergie-Soutenir

II - Œuvrer en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée

II A – Favoriser l'usage des modes de déplacement partagés ou collectifs

Rappel des objectifs :

L'automobile représente 84 % des déplacements en voiture et 87 % de la consommation d'énergie du secteur transport. De plus, 50 % des déplacements quotidiens se font à une personne par véhicule. Les transports sont le 2^{ème} secteur consommateur d'énergie, le 2^{ème} secteur d'émission de GES et le 3^{ème} secteur d'émission de polluants atmosphériques.

L'objectif est donc d'encourager et de favoriser les modes de déplacement en collectif (covoiturage, transport collectif, etc.) et ainsi limiter la consommation d'énergie et les rejets dans l'atmosphère.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions réalisées et/ou à renforcer	Valoriser et étudier la mise en place des aires multimodales. Ces pôles sont destinés à permettre aux personnes d'effectuer un parcours d'approche à partir de leur domicile vers un arrêt de ligne régulière ou un lieu de stationnement pour le covoiturage. A l'heure actuelle, en plus de la gare routière de Saint-Renan, 5 pôles d'échanges multimodaux sont en service : • Menez Crenn à Plouarzel • Keryard à Plourin	2021 – 2025

	• Dans l'agglomération à Ploudalmézeau • Pen ar Menez à Locmaria-Plouzané • Place des FFL à Porspoder ➔ Une étude de fréquentation et d'utilisation de ces aires est à réaliser afin de déterminer si des actions d'information complémentaire sont nécessaires. Il s'agira aussi d'étudier le besoin d'aires nouvelles, notamment en lien avec la question du covoiturage et des autres modes de déplacement.	
Actions programmées ou à renforcer	Favoriser le covoiturage sur le territoire, en lien avec d'autres territoires. Pays d'Iroise Communauté a souhaité adhérer à la plateforme de covoiturage Ouest Go initiée par l'Etat, la Région Bretagne, le Département du Finistère, Rennes Métropole, Nantes Métropole, Brest Métropole et Saint-Nazaire Agglomération. Cette plateforme, dont l'objectif est de massifier l'offre en covoiturage sur le grand Ouest, est aussi un outil qui permet l'animation du co-voiturage selon les compétences propres de chaque collectivité. L'enjeu est ici de développer le covoiturage de proximité à l'échelle de leur territoire dans des perspectives d'aménagement, de développement durable et de cohésion sociale en : • fournissant une offre de transport complémentaire là où les réseaux de transports collectifs ne peuvent pas être développés pour les déplacements de proximité, • agissant pour un aménagement et un développement durable du territoire (attractivité) en favorisant la pratique du covoiturage à l'échelle locale et sur la part essentielle des déplacements (déplacements du quotidien et déplacements aux heures de pointe), • agissant pour la cohésion sociale en proposant des solutions de mobilité inclusives (gratuité, visibilité) qui offrent des solutions de déplacements aux personnes éloignées de la mobilité (personnes âgées, personnes en situation d'exclusion, jeunes, clientèle non solvable pour les services marchands). Pour l'accompagner dans ce projet et bénéficier d'une expertise externe, la Communauté de communes s'est rapprochée de l'association EHOP qui a pour mission de mettre en œuvre toute action visant à développer la pratique du covoiturage du quotidien. EHOP travaille à la fois avec les collectivités mais aussi avec les employeurs en Bretagne et Loire-Atlantique. L'objectif est d'accompagner les changements de comportement en cassant les idées reçues, en aidant les covoitureurs à se mettre en relation, en	2020 – 2023

	valorisant les pratiques pour changer le regard porté sur le covoiturage. Le partenariat avec cette structure, sur une durée de 3 ans, est d'assurer les missions suivantes : • Accompagner les réflexions et projets du territoire en lien avec le covoiturage du quotidien, • Sensibiliser les habitants et les salariés au covoiturage • Communiquer sur les leviers et freins au covoiturage et plus largement sur ses vertus, • Animer la communauté d'inscrits de covoitureurs (gestion de la base de données Ouest go), • Aide à la constitution d'équipages de covoitureurs, • Mobiliser les entreprises pour développer le covoiturage pour l'emploi y compris solidaire envers les actifs en insertion professionnelle, • Contribuer aux évolutions de la plateforme Ouest go • Innover dans les pratiques d'accompagnement et le développement de nouveaux services. ➔ Un programme d'actions sera établi chaque année et partagé avec les acteurs du territoire et ce, afin de donner un maximum de visibilité aux animations qui seront engagées. L'enjeu de communication est fort pour faire connaître la plateforme Ouest go et augmenter massivement le nombre d'inscrits. ➔ En termes de financement, la Communauté de communes participera financièrement à hauteur de 8 820€ par an, en sachant qu'un bilan quantitatif et qualitatif sera produit chaque année et conduira, si besoin, à un ajustement du programme d'actions et des moyens associés.	
Actions nouvelles	Etudier l'autostop organisé Dans un réseau d'autostop organisé, les conducteurs et les passagers s'inscrivent et utilisent des signes de reconnaissance réciproques (carte, vignette, brassard, ...). Des arrêts sont installés, souvent conjointement avec les cars scolaires. Les passagers y attendent les conducteurs. Le trajet est gratuit ou peu onéreux. Des applications mobiles et des réseaux d'auto-stop organisés sont déjà en place comme le « Rezo Pouce » au niveau national ou « Octopouce » au niveau local (Service associatif sur Crozon).	2020 – 2026

	→ Une étude du fonctionnement et des possibilités de déploiement de l'autostop organisé sur le territoire sera à réaliser.	
	Promouvoir l'autopartage L'autopartage est un système de mise à disposition de véhicules auprès d'usagers. Ce système est payant et peut être porté par une collectivité, une association ou une entreprise privée. Il est souvent considéré comme un service de location de courte durée. Cependant des initiatives entre particuliers peuvent se mettre en place avec l'appui de réseaux nationaux comme « ouicar » ou « Citiz ». Il convient donc de faire connaître cette possibilité aux usagers afin de proposer une alternative à l'acquisition de véhicule peu utilisé. → L'information pourra se faire par une diffusion dans les supports de communication classiques mais aussi par un appel à projet auprès des habitants du Pays d'Iroise afin de mobiliser des usagers volontaires. → Une réflexion complémentaire sur une offre de territoire sera étudiée.	2020 – 2026
	Adapter l'offre de transport collectif en optimisant ou adaptant les circuits, les horaires vers Brest Métropole, son cadencement et en étudiant le déploiement de minibus communaux. Le trafic routier est en forte croissance sur les axes départementaux en direction de Brest et des voies nationales, générant de plus en plus de ralentissements. Complémentairement aux autres modes de déplacements alternatifs, la restructuration du réseau de transport collectif mérite d'être étudiée notamment pour mieux desservir à partir du Pays d'Iroise les zones d'activités économiques de la métropole et particulièrement celle de Kergaradec. → Un travail avec la Région, le Département et la Métropole est à poursuivre pour adapter l'offre de transport collectif. L'enquête ménages déplacement a mis en évidence la part importante des déplacements au sein même de l'EPCI. Cette	2020 – 2026

	observation alliée à un vieillissement de la population interroge sur le développement des transports collectifs au sein même du territoire. C'est dans ce contexte que Pays d'Iroise Communauté finance d'ores et déjà à hauteur de 70 000 €/an le transport à la demande. → Une réflexion mérite d'être engagée afin d'adapter si besoin ce dispositif et la desserte interne du territoire. Des initiatives communales et associatives de mise en place de minibus pour favoriser le déplacement à l'échelle de leur territoire existent. → L'objectif est que ces pratiques locales puissent se développer.	
	Etudier la compétence « Mobilités » La Loi d'orientation sur les mobilités invite les EPCI à se positionner sur la prise de compétence partagée des mobilités. D'ores et déjà, la communauté intervient dans le domaine des mobilités (transport à la demande, cheminements doux, schéma directeur vélo, avis sur les lignes de transport, covoiturage, PEM). → Un travail sera à mener afin d'explorer le principe et le contenu d'une telle prise de compétences en recherchant la complémentarité avec les autres acteurs et partenaires (Région, EPCI, etc.) d'autant que la Région Bretagne entend développer un partenariat avec les EPCI.	2020 – 2021

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • Communes • Ehop • Région Bretagne
Moyens :	• Budget et financement • Conventions de partenariat et de prestations de service • Plan de communication
Indicateurs :	• Taux d'utilisation/fréquentation des aires multimodales • Nombre d'abonnés au service de covoiturage • Réalisation d'une étude sur l'autostop organisé • Nombre de communication sur l'autopartage
Lien avec les autres thèmes :	

II - Œuvrer en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée

II B – Diminuer les besoins en déplacement

Rappel des objectifs :

Le transport est le deuxième secteur de consommation d'énergie et la deuxième source d'émission de GES sur le territoire. Et 57 % des déplacements sont les déplacements quotidiens des habitants. L'enjeu est donc de limiter ces déplacements en proposant une mobilité inversée qui correspond à une offre de services de proximités.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions programmées ou à renforcer	Favoriser le télétravail (promotion du télétravail et déploiement de la fibre) Le télétravail est une forme d'organisation du travail qui permet au salarié, de façon volontaire, de travailler ailleurs que dans les locaux de son employeur. Le salarié peut donc travailler : • Soit chez lui, • Soit dans un télécentre (par exemple s'il réside loin de son entreprise ou s'il exerce une profession nomade). Le télétravail est basé sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il peut nécessiter des outils de contrôles par l'employeur et d'accès aux réseaux par l'employé.	2019 – 2026

	Le déploiement de la fibre sur le territoire peut favoriser le télétravail en apportant une solution technique de connexion entre l'employeur et l'employé. Le programme de déploiement de la fibre : Avec la Région Bretagne et le syndicat Mixte Mégalis, le Pays d'Iroise entend - sur l'ensemble du territoire - déployer au plus vite la fibre optique jusqu'à chez l'habitant et l'entreprise. Quelques montées en débit ont été et seront encore déployées sur les secteurs les moins pourvus en débit en attendant la généralisation du déploiement de la fibre (période 2020/2026). En 2019 et depuis début 2020, le déploiement en phase opérationnelle sur certaines communes est engagé. L'engagement financier de la Communauté est conséquent avec plus d'un million d'euros d'investissement chaque année. L'objectif est une couverture de l'ensemble du territoire en 2026.	
	Développer les visio-conférences La visio-conférence regroupe les techniques permettant à des personnes distantes de pouvoir communiquer à travers un flux audio et vidéo. Ce dispositif, permet d'organiser des réunions sans nécessité de déplacement pour les participants tout en pouvant partager les supports visuels. Un site est déjà opérationnel sur le territoire dans le bâtiment d'activité tertiaire Tech'Iroise sur Saint Renan. Le service est accessible aux entreprises du territoire, aux communes et aux partenaires. ➔ Afin d'optimiser l'utilisation du dispositif, une communication sur le service sera réalisée à destination des entreprises. ➔ En fonction de demandes et des besoins du territoire ce dispositif pourra être déployé sur d'autres sites.	2020 – 2026
	Créer des espaces de coworking Le coworking est un nouveau mode d'organisation du travail basé sur un espace de travail partagé mis en place dans le but de favoriser les échanges et les synergies entre les entrepreneurs qui y sont présents. Un espace est déjà en activité sur le territoire dans le bâtiment d'activité tertiaire Tech'Iroise sur Saint Renan.	2020 – 2026

	➔ Afin de promouvoir le site, une communication sur le service sera réalisée à destination des entreprises. ➔ Un accompagnement sur le déploiement d'espaces en projet à l'initiative d'autres structures (communes, associations) ➔ L'ensemble des sites pourront se fédérer autour d'un réseau à mettre en place.	
Actions nouvelles	Travailler avec les entreprises du territoire pour réduire les déplacements (plans de déplacements) Le plan de déplacement d'entreprise renommé Plan de Mobilité (PDM) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Le PDM est un projet d'entreprise qui peut concerner les déplacements liés à l'activité de l'entreprise mais aussi les trajets domicile/travail. Le PDM est une obligation pour les entreprises de plus de 100 salariés depuis le 1^{er} janvier 2018 et les territoires de plus de 100 000 habitants. Le Pays d'Iroise n'est pas concerné par cette obligation mais pourrait rechercher à favoriser de tels plans à l'échelle de son territoire, en s'appuyant sur le volontarisme de plusieurs entreprises et collectivités ou établissements. Les actions peuvent concerner la promotion et le soutien à l'utilisation du vélo ou des transports publics, l'amélioration des accès, l'aménagement des horaires, la refonte de process ou de mode de livraison, ... En partenariat avec les chambres consulaires, réalisation d'une information auprès des entreprises sur l'intérêt et sur les possibilités de mise en place d'un PDM.	
	Penser une politique d'aménagement global organisant un maintien et un développement des services de proximité sur le territoire Le commerce de proximité est un maillon essentiel du tissu économique de bon nombre de territoires ruraux. Son maintien est donc un enjeu primordial. Face au développement des formes modernes de distribution implantées en périphérie qui concurrencent et fragilisent le commerce traditionnel de centre-bourg, les élus locaux se sont interrogés sur les moyens à mettre en place pour maintenir une offre commerciale de proximité, gage	2020 – 2026

	d'attractivité et de maintien de la population. Et cet enjeu s'accroîtra dans les années à venir avec le phénomène de vieillissement de la population qui nécessitera de disposer d'une offre de commerces et de services adaptée aux besoins, dans une logique de recentrage des activités dans les « cœurs » de bourg. La présence de centres-bourgs dynamiques et animés, que ce soit dans les campagnes ou dans les zones périurbaines, est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique local et un réel facteur d'attractivité. Les services à la population contribuent à l'attractivité du territoire et permettent de limiter les déplacements externes à ce dernier. En l'occurrence, Pays d'Iroise Communauté est attaché à préserver un réseau d'établissements scolaires et souhaiterait le conforter avec l'implantation d'un lycée. L'objectif du dispositif est d'accompagner les communes souhaitant lancer une étude de redynamisation commerciale destinée à élaborer un diagnostic de l'appareil commercial, dans une approche prospective, pour cerner les atouts et les faiblesses et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité commerciale de la commune. ➔ Plusieurs dispositifs de soutiens sont mis en place : • Pour les communes - Aide pour l'étude - Aides pour la réalisation de travaux d'installation de commerce de proximité - Aides au renouvellement urbain • Pour les professionnels : - Pass commerce et artisanat - Le Chéquier Conseil Le Pass Commerce et Artisanat permet d'accompagner les opérations de création, de reprise, de modernisation ou d'extension d'activité à travers une participation aux travaux immobiliers de mise aux normes, d'équipements d'embellissement et d'attractivité ou liés à la stratégie commerciale et numérique. Financée à part égale par les EPCI et la Région, cette aide est plafonnée à 7 500 €. Le « Chéquier conseil » est un dispositif qui permettrait aux entreprises commerciales et artisanales du Pays d'Iroise situées dans les centralités de bénéficier jusqu'à 6 heures de conseil financées à 50% du montant HT, plafonné à 90€ de l'heure. ➔ Etudier et soutenir l'implantation d'un lycée sur le territoire	
--	---	--

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • Chambres Consulaires • Région
Moyens :	• Budget • Soutien services communautaires et régionaux • communication
Indicateurs :	• Avancement du déploiement de la fibre (nombre de foyers desservis) • Nombre de site de visio-conférence disponibles • Nombre d'espace de Coworking • Nombre d'entreprises informées sur le PDM • Nombre de PDM réalisés • Nombre d'accompagnement des entreprises (et collectivités) en centralité
Lien avec les autres thèmes :	• 7 B – Planifier l'aménagement urbain en intégrant l'enjeu climatique et énergétique • 7 C – Soutenir une gestion économe de l'espace et de l'énergie

II - Œuvrer en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée

II C – Favoriser l'usage des modes de déplacement doux

Rappel des objectifs :

Les déplacements doux caractérisent tous les modes de transports qui ne génèrent pas de pollution ou de gaz à effet de serre (la marche, le vélo, la trottinette...). Ils contribuent à la réduction de la pollution de l'air et à la lutte contre le réchauffement climatique. Les développer et les aménager représente une alternative importante pour nos déplacements quotidiens.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions programmées ou à renforcer	Poursuivre une politique d'investissement en faveur des cheminements doux sur le territoire Pays d'Iroise Communauté dispose d'un schéma directeur des cheminements doux depuis 2014. Le projet de schéma directeur de cheminements doux a été motivé par le souhait de proposer aux usagers un alternatif pertinent à l'usage des véhicules motorisés en contribuant à leur bien-être. Il s'agit donc de favoriser, à l'échelle du territoire communautaire les déplacements à pied et à vélo d'un point à un autre sans rupture (dans toute la mesure du possible) et en toute sécurité.	2020 – 2026

	Un ambitieux programme de travaux a été initié suite à l'adoption du schéma. Ce programme sous maîtrise d'ouvrage communautaire porte sur l'aménagement d'un linéaire de 120 kilomètres dont 18 kms en site propre. ➔ Depuis 2014, le programme a évolué et s'est étoffé. Il convient de le poursuivre et de le valoriser pour une appropriation par les habitants du territoire. ➔ Une enveloppe budgétaire de l'ordre de 500 000 € par an en moyenne est affectée à ce programme. En complément, Pays d'Iroise soutient le déploiement de circuits vélos au sein des agglomérations communales en accompagnant financièrement les communes (20% du coût HT du projet et dans le respect des modalités précisées au guide des aides communautaires).	
	Déployer le schéma directeur vélo communal et intercommunal Pays d'Iroise Communauté a adopté en 2019 son schéma directeur vélo et a également été retenu dans le cadre d'un appel à projet national « Vélo et Territoire » pour le développement de la pratique du vélo. Dans ce cadre, Pays d'Iroise Communauté anime les acteurs locaux et partenaires institutionnels pour les sensibiliser sur le plan vélo communautaire. Pour valoriser et développer les différentes pratiques du vélo, le schéma directeur vélo poursuit les objectifs suivants : - Développer des itinéraires structurants et des liaisons intercommunales - Inciter à l'aménagement de boucles locales connectées aux itinéraires structurants - Connecter le Pays d'Iroise aux territoires voisins - Intégrer le vélo dans une approche multimodale - Intégrer le vélo dans l'aménagement des bourgs Le schéma directeur vélo détermine et permet de programmer les liaisons cyclables d'intérêt communautaire à réaliser afin de créer un réseau cyclable structurant à l'échelle de la communauté de communes. Le contexte énergétique, la hausse du coût du carburant et la prise de conscience des impacts des transports dans la production de gaz à effet de serre invitent à une modification des modes de déplacement avec un usage plus limité de la voiture individuelle au profit du covoiturage, des transports en commun ou des modes doux.	2019 – 2021

	Le projet de schéma directeur vélo, entend favoriser l'animation d'une politique vélo avec une attention aux services liés à la pratique du vélo. Dans le but de développer la part modale dans les déplacements domicile-travail, Pays d'Iroise Communauté vocation à accompagner les entreprises et administrations dans la mise en place de leur plan de déplacement d'établissement. L'intégration du vélo dans les plans de déplacement d'établissement signifie une offre de déplacements complémentaires aux véhicules individuels, aux transports en commun, une dimension progressive des véhicules sur les axes routiers. Pays d'Iroise Communauté va se doter d'un plan de communication vélo. ➔ Etablir un guide des bonnes pratiques, réaliser des cartes des aménagements et des itinéraires cyclables, informer sur ces aménagements, réaliser des outils de sensibilisation et de prévention auprès du public « jeunesse » ➔ Recenser les hébergements disponibles à proximité des circuits de véloroutes afin de développer et soutenir l'offre d'hébergement de proximité dans le but d'accueillir des familles ou des groupes en formule gîtes étape, avec une offre de services (petit déjeuner, réparation du matériel).	
	Cartographier, numériser et partager les cheminements doux Le territoire dispose de nombreux cheminements doux gérés par la Communauté, que ce soit à vélo, ou à pied. S'ajoute maintenant des chemins de randonnées équestres. De plus, chaque commune dispose d'un réseau complémentaire de chemins creux ou de venelles. Si certains des chemins font l'objet de topo-guides, une grande partie du réseau n'est pas formellement identifiée. ➔ En complément du patrimoine géré par Pays d'Iroise Communauté, l'objectif serait de constituer un inventaire avec les communes du réseau de cheminement doux afin de le partager sur une même plateforme.	2021 – 2026
Actions nouvelles	Proposer des locations et/ou mises à disposition de vélos sur le territoire tant pour les habitants que pour les touristes. Le vélo en location est un dispositif de mise à disposition de bicyclettes notamment électriques que l'on peut emprunter pour se déplacer, sous réserve d'une réservation préalable et pour des	2020 – 2021

	durées différentes en fonction des attentes des habitants et touristes. Ce système s'est développé pour les déplacements de proximité en milieu urbain et rural. Si le vélo s'intègre pleinement dans la mobilité, son déploiement sur les zones touristiques est un atout d'attractivité touristique et économique pour un public à la recherche de déplacements sans voiture. Le réseau de cheminement doux mis en place constitue un point d'appui important pour ce faire comme la mise en déploiement de boucles cyclables pour les différents publics. ➔ Dans le cadre de la compétence partielle mobilité et de son schéma vélo, Pays d'Iroise Communauté étudiera la possibilité de vélos en location à destination des habitants et des touristiques en recherchant un développement d'une offre de VAE.	
--	---	--

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • Département • Comité Départemental de randonnée • Communes
Moyens :	• Embauche d'un Chargé de mission vélo à 0.5 ETP et une ingénierie interne sur les cheminements doux • Budget • Communication • Partenariat avec Pôle métropolitain du Pays de Brest (mobilités)
Indicateurs :	• Linéaire de cheminement doux sur le territoire • Accessibilité de l'information • Cycloscope ADEME • Nombre de km de linéaire d'itinéraire jalonnés • Nombre de locations de vélos par année (humanisées, électriques) • Nombre de stationnements vélos créés • Comptage par le biais de compteurs de la fréquentation de tronçon • Nombre de formations dispensées (initiation au savoir rouler dans les établissements scolaires, éco mobilité vélo-école adulte, choisir un vélo à sa pratique) • Nombre de communes ayant adopté un plan vélo
Lien avec les autres thèmes :	• 7 B – Planifier l'aménagement urbain en intégrant l'enjeu climatique et énergétique

III – Soutenir le développement des énergies renouvelables

III A – Organiser et programmer le développement des énergies renouvelables

Rappel des objectifs :

Le bilan énergétique du territoire le démontre, la production locale d'énergies renouvelables avoisine 17% soit un niveau plutôt intéressant à l'échelle bretonne. Néanmoins, l'objectif est de conforter et renforcer sensiblement cette production en développant toutes les sources d'énergies renouvelables disponibles. En effet, l'objectif est de mettre en œuvre un panel d'énergies renouvelables.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions programmées ou à renforcer	Elaborer un schéma directeur des énergies renouvelables à l'échelle du pays de Brest. Les EPCI du Pays de Brest sont engagés de longue date dans plusieurs projets ambitieux en faveur de la transition écologique (TEPcv, projet de plateforme de la rénovation de l'habitat, étude sur la filière bois énergie...).	2020 – 2021

	Aujourd'hui, chaque EPCI élabore son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et dispose d'un accompagnement mutualisé du Pôle métropolitain du Pays de Brest. Le Pays de Brest a également été retenu le 9 juillet 2019 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire comme territoire en Contrat de Transition Ecologique (CTE). L'un des enjeux communs apparu dans l'élaboration des PCAET, et donc transcrit dans le CTE, est le développement de l'autonomie énergétique de notre territoire situé à la pointe du réseau énergétique breton. S'engager dans la mise en place d'un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération permettra de renforcer la dynamique de développement des énergies renouvelables et de récupération de notre territoire, en parallèle d'une politique ambitieuse de réduction de la consommation d'énergie. L'étude réalisée portera sur le développement des énergies renouvelables, sujet essentiel mais pour lequel il manque des éléments permettant d'assurer un développement des différentes filières. L'objectif de l'opération est donc de disposer d'un panorama complet des filières d'énergies renouvelables et de récupération avec l'état des lieux de la production énergétique et des réseaux ainsi que de travailler sur le gisement net de production supplémentaire, c'est-à-dire le potentiel brut de production affiné par l'ensemble des contraintes pesant sur chaque filière. Ce panorama sera mis à profit par les élus afin de travailler sur un plan d'actions permettant de développer les filières de manière opérationnelle en ayant une connaissance solide. → Les Collectivités du Pôle Métropolitain ont donc répondu et été retenues suite à un appel à Projet de l'ADEME pour mener à bien cette étude.	
	Organiser des visites de sites de production → La visite sur des projets aboutis et la rencontre avec les maitres d'ouvrages permettront d'apporter des éléments concrets d'aide à la décision pour la réflexion des projets sur le territoire	

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise • Pôle Métropolitain • SDEF • Ener'gence • ADEME
Moyens :	• Appel à projet ADEME • Budget • communication
Indicateurs :	• Schéma directeur des énergies renouvelables approuvé • Nombre de visites organisées • Nombre de personnes présentes aux visites
Lien avec les autres thèmes :	• 3 B- C- D - E - Energies renouvelables

III – Soutenir le développement des énergies renouvelables

III B – Développer l'énergie solaire

Rappel des objectifs :

L'objectif est de multiplier par 7 la production d'électricité renouvelable entre 2019 et 2030 afin d'atteindre un niveau de 21 GWh par an.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions Engagées	Maintenir l'aide communautaire à destination des communes pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics municipaux La réhabilitation ou la réalisation de nouveaux bâtiments publics municipaux et le potentiel de certains bâtiments existants doit intégrer l'étude et la mise en place de production électrique solaire. ➔ Afin d'encourager les systèmes de production solaire électrique, la CCPI maintient l'aide à l'investissement dans sa politique d'aides communautaires.	2020 – 2026
Actions programmées ou à renforcer	Inventorier les sites potentiels du patrimoine communautaire et mener des études ciblées sur les sites identifiés comme les zones d'activités et les grandes toitures. Dans le cadre des compétences de la CCPI et de l'inventaire de son patrimoine une étude des sites potentiels au déploiement de la production d'énergie photovoltaïque est menée avec le SDEF.	2020 – 2022

	L'étude de chaque site prend en compte la rentabilité énergétique et économique. En complément du patrimoine existant, tous les nouveaux projets de la CCPI devront prendre en compte une étude de faisabilité de production d'énergie solaire. → Inventorier les sites potentiels existants ou nouveaux, en étudier la faisabilité et le cas échéant mettre en place une production d'énergie solaire	
	Créer une SAS énergie solaire afin de porter des projets solaires sur le territoire de Pays d'Iroise communauté en faisant ainsi effet levier. Compte tenu de l'existence de potentialités intéressantes en termes de développement de l'énergie solaire sur le territoire communautaire mais aussi compte tenu des expertises et des moyens financiers à mobiliser, alliée à une volonté de s'impliquer directement dans le portage et le suivi des projets sur son territoire et ce dans des délais optimisés, la création d'une structure co-portée par la SEM « Energies en Finistère », une émanation du SDEF, d'une part et par la communauté de communes du Pays d'Iroise d'autre part est apparue pertinente. Outre les intérêts susmentionnés, il est aussi à souligner qu'une telle construction permet de disposer d'un réel effet levier dédié aux énergies photovoltaïques. Par ailleurs, il est de nature à mobiliser moins de fonds propres au niveau de la communauté et de limiter l'investissement (et donc l'emprunt et de fait les risques éventuels) au sein même de son budget. Mais l'intérêt majeur est d'avoir un outil adapté à même de faciliter le développement de projets. L'idée est de démarrer par une opération expérimentale et pilote avec l'installation de toitures photovoltaïques sur le bâtiment communautaire économique de la zone d'activités de Toul an Ibil sur la commune de Plougonvelin. La réalisation des projets est guidée à la fois par l'objectif de développement des énergies renouvelables mais aussi par celui de rentabilités économiques des opérations afin de disposer aussi de moyens propres à porter de nouveaux projets. La formule juridique retenue pour ce partenariat opérationnel est celle d'une société par actions simplifiée (SAS). Son objet est la production d'énergies renouvelables d'origine solaire par des installations situées sur le territoire de la CCPI. La dénomination sociale est « Pays d'Iroise Energie Solaire ». Le capital social de cette société est réparti comme suit :	Création de la SAS : 2020 Développement de la production électrique solaire : 2021 - 2026

	- La SEML Energies en Finistère, à concurrence de 315 000 euros, libérés à concurrence d'un tiers à la constitution ; - La CCPI, à concurrence de 285 000 euros, libérés à concurrence d'un tiers à la constitution. Les deux autres tiers seront sollicités au fur et à mesure des besoins et notamment selon l'avancement des projets développés. → Afin de répondre aux ambitions de production d'énergie renouvelable, la CCPI s'engage dans une SAS énergie solaire	
	Mettre en œuvre un cadastre solaire afin d'identifier les secteurs et toitures susceptibles d'accueillir des projets solaires Le cadastre solaire est une cartographie du potentiel solaire des bâtiments. Cette cartographie est un outil d'aide à la décision permettant de connaître la rentabilité énergétique et donc économique de la pose d'un système solaire thermique ou photovoltaïque. La réalisation de ce cadastre solaire est projetée en partenariat avec d'autres EPCI. La cartographie attendue devra permettre de déterminer de manière précise le gisement et le potentiel (surface exploitable, production théorique ...) de production solaire pour l'ensemble des toitures. → La CCPI sera partenaire du projet et relayera l'information et la diffusion du cadastre solaire auprès des habitants.	
	Développer le solaire thermique sur des établissements publics municipaux et communautaires Si la production électrique par énergie solaire est bien identifiée, la production thermique reste encore marginale dans les projets de constructions. → Afin d'encourager les systèmes de production solaire thermique, la CCPI maintient l'aide à l'investissement dans sa politique d'aides communautaires.	2020 – 2026
Actions nouvelles	Favoriser des projets ciblant l'épargne citoyenne L'épargne citoyenne, est un mode d'investissement ou d'épargne des projets à caractère social ou environnemental et qui répondent à des exigences éthiques de la part des souscripteurs. Cette participation contribue à l'acceptabilité des projets.	2020 – 2026

	Des collectifs d'habitants ou des associations se lancent dans la production locale d'énergie solaire avec l'épargne citoyenne comme mode de financement. ➔ Afin d'encourager les projets sur le territoire, la CCPI pourra être facilitateur dans l'instruction des dossiers ou s'investir directement dans le montage d'un projet	
--	---	--

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise • Communes • SDEF • Ener'gence • Pôle Métropolitain du Pays de Brest
Moyens :	• Budget • Renouveau du guide des aides communautaires
Indicateurs :	• Nombre d'aides communautaires • Nombre de projets réalisés • Puissances installées • Part dans la consommation d'énergie finale • Cadastre solaire en ligne
Lien avec les autres thèmes :	• 1B-Agir pour un habitat économe en énergie • 3A- Organiser et programmer le développement des énergies renouvelables

III – Soutenir le développement des énergies renouvelables

III C – Favoriser et accompagner le développement de la méthanisation

Rappel des objectifs :

L'agriculture est bien présente dans le territoire et dispose de ressources propres à alimenter des méthaniseurs. Elle est le premier gisement potentiel pour le méthane. Ces installations peuvent aussi constituer des opportunités intéressantes pour la valorisation des déchets organiques.

Le potentiel estimé sur le territoire est de 15 GWH/an avec cependant des incertitudes sur la mobilisation des acteurs pour y parvenir. L'objectif est de tendre vers 10 GWH/an à l'horizon 2030, avec une multiplication minimale par 2 de la production 2019 (actuellement environ 4 GWH/an).

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions programmées ou à renforcer	Accompagner le développement de la méthanisation en créant des synergies entre les différents acteurs (Enedis, GRDF, SDEF, agriculteurs...). Des études en cours ont présenté des potentiels importants de développement de la méthanisation sur le territoire au niveau de la production agricole.	2020 – 2026

	Ce développement permet de répondre à des enjeux de traitement des déchets organiques pour les agriculteurs et à des enjeux de production locale d'énergie renouvelable. Les coûts d'investissement et de fonctionnement peuvent nécessiter des mutualisations entre plusieurs exploitations agricoles. ➔ Afin d'accompagner les projets sur le territoire, la CCPI pourra être facilitateur dans l'instruction des dossiers, dans la coopération entre les acteurs et dans le soutien à la recherche de financements.	
	Organiser des visites de sites de production ➔ La visite sur de projets aboutis et la rencontre avec les maitres d'ouvrages permettront d'apporter des éléments concrets - d'aide à la décision pour la réflexion des projets sur le territoire - d'intégration de ces projets dans leur environnement (acceptabilité).	2020 – 2026
Actions nouvelles	Engager une action pour développer l'utilisation du GNV. La collectivité peut être un levier important de l'utilisation du GNV sur un territoire. Aussi, afin de s'inscrire dans un projet d'économie locale, l'utilisation de GNV permet la valorisation des sites locaux de productions de méthanes. ➔ Dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules, la carburation au GNV en alternative aux carburants traditionnels sera étudiée ainsi que la mise en place de borne de rechargement. Des partenariats avec les collectivités et opérateurs privés seront aussi à rechercher.	2020 – 2026

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise • Communes • SDEF • GRDF • Chambres consulaires • entreprises
Moyens :	• Budget • Services Communautaires
Indicateurs :	• Nombre de site de méthanisation réalisés • Nombre de visites réalisées • Nombre de personnes à ces visites • Nombre de bornes GNV sur le territoire • Nombre de véhicules GNV
Lien avec les autres thèmes :	• 3A-énergies renouvelables-Programmer

III – Soutenir le développement des énergies renouvelables

III D – Développer la filière bois énergie

Rappel des objectifs :

Le bois énergie représente 18% des parts de marché de l'énergie dans le secteur résidentiel. Si l'essentiel de la production de chaleur du territoire à partir du bois est réalisée grâce au bois bûche, il existe un potentiel de production de bois déchiqueté à horizon 2030 à hauteur de 40 GWh. Actuellement il n'y a que trois installations collectives de bois déchiqueté. Ces installations de chaudières à plaquettes sont particulièrement pertinentes dans le cas des gros consommateurs d'eau chaude sanitaire. A l'issue des contrats de cogénération au gaz il existera un besoin de chaleur pour les serres. Le développement de chaufferies bois de grande puissance suppose de structurer la filière bois. De plus, le potentiel valorisable des déchets verts des déchèteries est estimé entre 15 et 20 %.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions programmées ou à renforcer	Valoriser les bois de coupe et déchets verts. Les dépôts de déchets végétaux dans les déchèteries communautaires sont de 15 à 16 mille tonnes par an. Actuellement, ces déchets sont compostés sur le territoire et exportés pour une valorisation agronomique de culture légumière. La partie ligneuse de ces déchets (20 %) pourrait être valorisée sous forme de combustible dans des chaufferies bois adaptées. De plus, dans le cadre de sa politique de protection des milieux aquatiques, la CCPI s'est engagée dans le programme Breizh Boccage depuis 2016. A ce jour, 15 km de talus plantés ont été mis	2019 – 2026

	en place. D'ici quelques années, l'entretien de ces espaces générera des déchets végétaux qu'il conviendra de valoriser. Enfin, les Communautés de Communes du Pays des Abers, du Pays d'Iroise, Lesneven Côte des Légendes et du pays de Landerneau Daoulas se sont regroupées pour créer un service d'économie circulaire partagé, le G4DEC. L'ensemble de ces territoires ayant la même problématique, le service G4DEC a lancé une étude des filières de valorisation des déchets végétaux de déchèteries et des déchets alimentaires. ➔ Plusieurs scénarios doivent être proposés sur l'organisation de la collecte des déchets végétaux mais aussi sur les filières de traitement envisageables. Les collectivités arrêteront les choix d'actions à l'issue de cette étude.	
Actions nouvelles	Etudier le potentiel de développement des réseaux de chaleur collectifs. Les zones d'activités ou les infrastructures collectives sont des sites propices à la mise en place de réseaux de chaleur collectifs. Les réseaux de chaleur constituent aussi un moyen de mobiliser massivement des sources de chaleur renouvelable telles que la géothermie ou les chaufferies bois. Malgré de nombreuses zones d'activité et les équipements collectifs importants, il n'existe pas de réseau de chaleur sur le territoire du Pays d'Iroise. ➔ Un recensement des besoins et des sites potentiels est à réaliser sur le territoire afin d'étudier le déploiement possible de réseaux de chaleurs collectifs	2022
	Organiser des visites sur des territoires exemplaires Des structures regroupant des professionnels et des collectivités se sont mises en place pour exploiter et valoriser la filière Bois énergie. Ces structures, comme la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Coat Bro Montroulez du Pays de Morlaix permettent de : • Fournir de la plaquette bois énergie pour les chaudières bois du territoire de Morlaix • Accompagner les projets d'installation de chaudières bois • Animer la filière bois énergie sur le territoire de Morlaix • Participer et favoriser l'entretien du bocage • Contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau • Renforcer l'attrait touristique du Pays.	

	➔ Des visites et des rencontres des acteurs ayant mis en place ces structures sont à organiser afin de voir les avantages, les limites et les conditions de mise en œuvre.	
	Développer l'agroforesterie. L'agroforesterie désigne l'ensemble des pratiques agricoles qui intègrent l'arbre dans l'environnement de production. Les arbres permettent de diversifier les services et sources de revenus sur l'exploitation : productions agricoles, bois d'œuvre, bois énergie, fruits, fourrage, litière, paillage... ➔ Une promotion des techniques et des avantages de l'agroforesterie sera faite en partenariat avec la Chambre d'agriculture	

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise • Chambre d'Agriculture et agriculteurs • SOTRAVAL • Ener'gence
Moyens :	• Services communautaires • Budget • Communication
Indicateurs :	• Déploiement d'un plan d'action Valoriser les bois de coupe et déchets verts • Nombre de visites réalisées • Nombre de personnes mobilisées lors de ces visites • Nombre d'animation sur l'agroforesterie réalisée
Lien avec les autres thèmes :	• 4 A-territoire exemplaire

III – Soutenir le développement des énergies renouvelables

III E – Favoriser la filière Eolienne

Rappel des objectifs :

La production éolienne du territoire est évaluée à 57 Gwh/an. Le potentiel évalué lors du diagnostic est estimé à 100 Gwh/an. L'objectif est d'accroître la production actuelle de 25%.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions engagées	Faciliter les projets de Repowering Le repowering correspond au démantèlement d'un parc éolien existant arrivé au bout de son cycle d'exploitation, afin de remplacer le matériel par des machines aux rendements plus élevés. Ce dispositif permet aussi de ne pas avoir besoin d'implanter des éoliennes sur un nouveau site. Les études d'impact ayant déjà été réalisées pour l'installation initiale, seul le permis de démolir et le permis de (re)construire sont nécessaires. En application de l'article L 121-12 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté de Communes est sollicité pour pouvoir déroger au principe de continuité d'urbanisme de l'article L 121-8 : « Les ouvrages nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ne sont pas soumis aux dispositions	2020 – 2026

	de l'article L. 121-8, lorsqu'ils sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées. Ils peuvent être implantés après délibération favorable de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme ou, à défaut, du conseil municipal de la commune concernée par l'ouvrage, et après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. » ➔ Dans son champ de compétence, Pays d'Iroise Communauté facilitera, accompagnera et instruira les demandes de Repowering.	
Actions programmées ou à renforcer	Accompagner la mise en place de projets publics et/ou participation aux projets citoyens ou privés. Des projets de mise en place de nouveaux parcs éoliens sont envisagés sur le territoire. Ils sont portés par des investisseurs privés accompagnés des communes et/ou de la communauté. ➔ Les collectivités publiques favoriseront l'émergence de ces projets en veillant à leur bonne intégration dans l'environnement et à une bonne coopération entre les acteurs.	2020 - 2026
Actions nouvelles	Penser des stratégies d'acquisition foncière pour l'installation d'éoliennes ou des échanges de parcelles L'énergie éolienne est une solution reconnue comme alternative aux énergies produisant des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, la mise en place d'éoliennes est confrontée à de nombreuses contraintes, acceptations des habitants et contraintes administratives comme la distance vis-à-vis des tiers. ➔ Une réflexion en lien avec la SAFER et la chambre d'agriculture est proposée pour acquérir des bâtis en secteur agricole de nature à contraindre un projet éolien du fait de distances réduites par rapport à cet habitat.	2020 – 2026
	Etudier la transformation des surplus en hydrogène Une des difficultés mise en avant dans la production d'énergie renouvelable est l'inadéquation parfois entre la production et le besoin, du fait de l'intermittence et du caractère difficilement contrôlable de ses sources qui compliquent la gestion de l'équilibre offre-demande.	2023 – 2026

	Des solutions de stockage existent et l'hydrogène, produite par électrolyse de l'eau, à partir d'un surplus de production électrique en est une. L'hydrogène peut ensuite être stocké ou transporté. Il peut être utilisé directement (sous forme de carburant notamment) ou bien être reconverti en électricité au moyen d'une pile à combustible. → A partir de la production locale ou de projets de la collectivité, un stockage sous forme d'hydrogène sera étudié pour les projets portés par Pays d'Iroise Communauté et ses partenaires. Cette question méritera d'être portée pour l'ensemble des énergies renouvelables.	
--	---	--

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise • Investisseurs • SDEF
Moyens :	• Budget • Services communautaires
Indicateurs :	• Nombre de dossiers de repowering accompagnés • Nombre de projets accompagnés sur le territoire • Puissance produite sur le territoire
Lien avec les autres thèmes :	• 3A-énergies renouvelables-Programmer

IV – Être un territoire économe en ressources et exemplaire

IV A – Engager des politiques volontaristes

Rappel des objectifs :

A travers ses compétences, Pays d'Iroise Communauté a la possibilité d'initier des politiques volontaristes en faveur du climat et du développement durable. Ces politiques, sont le reflet d'un engagement allant au-delà des obligations réglementaires afin d'initier des changements de comportements pour les acteurs du territoire.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions engagées	Engager un programme de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises dans le cadre du programme économie circulaire (G4DEC) Les Communautés de Communes du Pays des Abers, d'Iroise, de Landerneau-Daoulas et de Lesneven Côte des Légendes ont la particularité de collaborer régulièrement ensemble, notamment sur la thématique des déchets. En 2017, elles décident de répondre conjointement à l'appel à projet de l'ADEME Bretagne « Territoire Econome en Ressources ». Après une première phase d'étude qui s'est déroulée d'avril 2017 à janvier 2018, elles ont œuvré pour la création d'un service intercommunautaire d'économie circulaire : le G4DEC, Groupement des 4 communautés de communes pour la gestion des Déchets et de l'Économie Circulaire à destination des entreprises	2019 – 2022

	Les politiques publiques des services déchets étant jusqu'à présent orientées vers les ménages, proposer un programme d'action à destination des entreprises apparaît comme relativement nouveau pour les collectivités. C'est donc avec la participation des services développement économique et des services déchets des collectivités que ce programme a été élaboré. Depuis avril 2019, une équipe composée de trois personnes, basée à la Communauté de Communes du Pays des Abers intervient auprès des entreprises et des collectivités de l'ensemble du territoire. ➔ Pour une durée de 3 ans, ce projet a pour objectif de réduire les déchets à la source et d'impulser une dynamique d'économie circulaire entre les différents acteurs du territoire.	
	Poursuivre et développer le plan local de prévention des déchets L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. » Ainsi, la CCPI a signé un premier Programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME en 2011. Il s'est terminé en 2016, la poste de chargé de prévention a été pérennisé, actant une volonté politique forte d'intégrer la prévention à la gestion des déchets sur le territoire. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement. Il fait l'objet d'une évaluation tous les six ans par une commission consultative, créée pour la mission. Le programme d'action est issu de la 1ere commission consultative du PLP. Il a été validé en Conseil d'Exploitation déchet le 18 juin 2019 et adopté en conseil Communautaire le 10 juillet 2019	2019 – 2025

	➔ Le programme local de prévention est donc déployé depuis 2019, Il s'articule autour de 5 axes : • Axe 1 : Réduire les déchets végétaux • Axe 2 : Réduire les déchets et notamment les ordures ménagères résiduelles. • Axe3 : Développer le compostage • Axe 4 : Agir sur la consommation et promouvoir le « Zéro déchet », le « moins de déchet » • Axe 5 : Quelle communication mettre en place, quelle information faire passer	
	Maintenir l'adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP) Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) est un dispositif de proximité initié par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) Bretagne qui propose de mutualiser les compétences d'un technicien spécialisé entre plusieurs communes d'un même territoire qui ne disposent pas de compétences énergie en interne. Les avantages du CEP : • Le suivi d'une politique énergétique maîtrisée • Un accompagnement au quotidien et une assistance technique sur le long terme • Un conseil objectif et indépendant • Un plan d'actions personnalisé • Une expertise à coûts partagés, compensée par les économies réalisées LE CEP est porté pour notre territoire par Ener'gence, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Brest. Le CEP s'organise autour d'une mission de base sur le suivi des consommations du patrimoine communal et d'actions complémentaires que les collectivités sélectionnent chaque année dans une boîte à outils. ➔ Pays d'Iroise Communauté est adhérente à Ener'gence et entend maintenir cette adhésion pour bénéficier de l'expertise d'Ener'gence dans son suivi des consommations et dans l'accompagnement des projets de production d'énergie renouvelable ou de maîtrise des consommations.	
Actions programmées ou à renforcer	S'engager dans l'appel à projet smart-city avec le SDEF Le SDEF, en partenariat avec Pays d'Iroise Communauté, a été retenu pour l'appel à projet smart-city avec le projet « Objets	

	connectés » nommé Iroise Nerzh Connect, qui vise à améliorer l'efficacité énergétique des services apportés au public, une optimisation de leur gestion et de leur pilotage ainsi qu'une amélioration des outils de la relation à l'utilisateur. La traduction concrète de cet engagement est le lancement d'un projet ambitieux de déploiement d'une infrastructure réseau dédiée à l'internet des objets, permettant le pilotage et le suivi optimisé des services au public par le biais de smart grids (réseaux intelligents.) Une première expérimentation va être mise en œuvre dans les prochains mois sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Iroise ainsi que sur les communes de Bourg Blanc, Coat Méal, Plouguin et Saint Pabu. ➔ Ce projet doit permettre : • Le suivi et la télégestion des réseaux d'éclairage public des communes • La télérelève des compteurs de sectorisation ainsi que la détection et l'analyse des dysfonctionnements dans les bâtiments • La télérelève des compteurs d'eau ainsi que la détection et l'analyse des fuites • La mesure de remplissage des points d'apports volontaires de déchets afin d'optimiser les tournées de collecte • La mise en place d'une plateforme citoyenne permettant la remontée de signalement et l'information du public	
--	--	--

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté et ses communs membres • Communautés de Communes du Pays des Abers, de Landerneau-Daoulas et de Lesneven Côte des Légendes • ADEME • SDEF • Chambres consulaires
Moyens :	• Une chargée de prévention déchets • Un service mutualisé économies-circulaire • Budget
Indicateurs :	• Indicateurs du programme G4DEC • Indicateurs du PLP • Déploiement des capteurs du projet « objets connectés »
Lien avec les autres thèmes :	• 3D-énergies renouvelables-Filière bois • 4B-territoire exemplaire-Agir

IV – Être un territoire économe en ressources et exemplaire

IV B – Agir au quotidien dans le cadre des compétences communautaires

Rappel des objectifs :

Le PCAET concerne l'ensemble des acteurs et du territoire du Pays d'Iroise. Mais les collectivités ont une responsabilité particulière d'exemplarité pour entraîner à leur suite tous les acteurs du territoire ainsi que les habitants. Au travers des actions qu'elles portent sur le patrimoine et à travers leurs compétences, les collectivités tirent le territoire de l'avant tout en optimisant, à terme, l'utilisation des fonds publics.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions engagées	Poursuivre la mutation du parc roulant vers des véhicules peu ou pas émissifs Depuis 2018, Pays d'Iroise Communauté dispose de véhicules électriques pour le déplacement des agents. Cependant, le parc général de véhicules se compose majoritairement de véhicules roulant aux énergies fossiles. Pays d'Iroise Communauté dispose donc d'une marge importante de progression.	2020 – 2026

	➔ Inclure systématiquement l'étude du type d'énergie et le paramètre consommation et pollution de l'air dans l'acquisition de véhicules en fonction des utilisations attendues.	
	Œuvrer contre le gaspillage alimentaire en restauration collective En France, les pertes liées au gaspillage alimentaire représentent 10 millions de tonnes par an, pour une valeur commerciale théorique de 16 milliards d'euros. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte d'août 2015 inscrit comme priorité le tri à la source des biodéchets. Ce tri est obligatoire depuis 2016 pour les gros producteurs. Cette obligation sera élargie à tous en 2025. Conformément à la loi du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, il s'agit de responsabiliser et de mobiliser les producteurs, les transformateurs et les distributeurs de denrées alimentaires ainsi que les consommateurs et les associations. ➔ Dans le cadre du PLP et du programme G4DEC, faire des diagnostics de gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs du territoire et accompagner aux changements de pratiques	2019 – 2022
	Pérenniser le dispositif éducation à l'environnement Depuis 1999, la CCPI soutient l'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires du Pays d'Iroise. Aujourd'hui, ce sont plus de 45 000 écoliers, jeunes citoyens sensibilisés par ce dispositif. Ce travail, est mené avec des partenaires associatifs, engagés au quotidien dans la préservation des milieux et des ressources, et mobilisés pour faire évoluer nos comportements. Les écoles proposent un « projet pédagogique d'école » ou un thème commun par cycle en lien avec l'environnement. Le choix de l'association est réalisé par la CCPI en fonction des thématiques (Eau, biodiversité, déchets, énergie ...) L'intervention de l'animateur se fait sur la base de 3 séances. Suivant les projets, des séances supplémentaires peuvent être accordées, dont une ou plusieurs séances d'atelier philo pour les cycles 2 et 3. La durée de la séance est fixée à la demi-journée. 70 000 € sont consacrés chaque année au financement des animations en milieu scolaire.	2020 – 2026

	➔ Le dispositif est revu tous les trois ans et réactualisé afin de le pérenniser et de l'adapter aux enjeux du territoire	
Actions programmées ou à renforcer	Valoriser les gravats au niveau des entreprises et des déchèteries du territoire Chaque année, plus de cinq mille tonnes de gravats inertes sont déposées en déchèteries. Jusqu'à présent, ces gravats étaient enfouis en installation de stockage de déchets inertes (ISDI). Afin de diminuer la consommation des ressources, il est possible de réutiliser ces gravats, après préparation par concassage, dans les travaux de voiries. ➔ Deux actions sont engagées pour la valorisation des gravats : • Concassage et valorisation, en sous-couche routière, des gravats issus des déchèteries. • Obligation par les prestataires, d'utilisation de gravats valorisés lors de la réalisation de travaux pour la collectivité.	2020 – 2026
	Agir sur la conception des aménagements afin de réduire l'entretien des futurs espaces et de pouvoir mettre en œuvre une gestion différenciée La Gestion Différenciée, c'est l'évolution du modèle d'entretien standard vers un modèle de gestion des espaces verts prenant en compte la dimension écologique et la biodiversité. Elle doit pour cela définir des secteurs et des objectifs afin de gérer au mieux le patrimoine, en tenant compte des moyens humains. L'objectif principal est de pouvoir proposer un choix de paysages et de milieux aux usagers en variant les formes paysagères, depuis les jardins jusqu'aux espaces champêtres ou sauvages. Ceci permet ainsi de valoriser les haies bocagères, les prairies humides, les mares, les bois, etc.... Ce choix permet aussi de limiter ou d'arrêter les nuisances environnementales entraînées par une gestion intensive en diminuant ou supprimant les produits de traitement, en recherchant la gestion économe des ressources naturelles comme l'eau, l'énergie, les sols, et le recyclage des déchets et en favorisant la diversité des milieux et les espèces indigènes. Le principe est facilité si dès la conception des aménagements, l'entretien et les objectifs de biodiversité ont été définis. ➔ Chaque projet d'aménagement nouveau devra intégrer la gestion des espaces verts dans un objectif de protection de la biodiversité et des ressources.	2020 – 2026

	➔ Mettre en œuvre une gestion différenciée sur les espaces existants par une classification selon leur intérêt écologique, leur usage ainsi que l'attente sociale qu'ils suscitent.	
	Poursuivre et renforcer l'action de rénovation et construction de bâtiments publics exemplaires en matières de ressources et de qualité de l'air Comme exposé dans l'action <i>1B-Agir pour un habitat économe en énergie-Soutenir</i>, Pays d'Iroise Communauté va pérenniser et compléter son dispositif d'aides pour la rénovation énergétique ou la construction de bâtiments publics. ➔ Le dispositif d'aides mis en place en 2015, qui a permis d'accompagner une quinzaine de projets sur le territoire, sera maintenu et adapté aux problématique du PCAET. ➔ La Communauté recherchera pour ses propres bâtiments ou projets un niveau énergétique de qualité renforcée et l'intégration d'énergies renouvelables.	2020 – 2026
	Prendre en compte la problématique climatique et plus généralement environnementale dans l'achat public et dans les évènementiels La commande publique est un levier important pour atteindre les objectifs attendus dans le PCAET. Comme le précise le guide : <i>L'achat public : une réponse aux enjeux climatiques (ministère de l'économie et des finances – 2016)</i> « Tout acte d'achats génère directement et indirectement des émissions de GES. En effet, tout produit bien ou service nécessite l'extraction de ressources et la consommation d'énergie pour la production des matériaux, des processus industriels, les emballages, les transports etc... Il est donc possible, a priori, d'intégrer une réflexion relative au changement climatique dans tous les marchés. » L'achat public doit donc prendre en compte toutes les composantes du PCAET : • L'atténuation par la réduction des émissions de GES ; • La compensation des émissions de GES résiduelles ; • L'adaptation par l'anticipation des effets du changement climatique. Les consommations, les coûts de fonctionnement, les coûts de recyclage (cycles de vie), les process de fabrication ... doivent faire	2020 – 2026

	partie de la réflexion lors de la définition du besoin et de l'élaboration des cahiers des charges. ➔ En s'appuyant sur le <i>guide L'achat public : une réponse aux enjeux climatiques</i>, Pays d'Iroise communauté complètera ses procédures internes en intégrant les enjeux climatiques. La prise en compte de rejet de Co2 dans l'achat public sera ainsi à intégrer, notamment pour l'achat de panneaux solaires. ➔ Les évènements, animations, conférences, ... sont les vitrines des actions de Pays d'Iroise Communauté. Une attention particulière sera donc apportée lors des évènements publics pour illustrer de façon concrète l'engagement de la collectivité.	
	Organiser le défi familles presque zéro déchets Un des objectifs du Programme Local de Prévention des déchets (PLP) est la diminution des quantités produites de déchets par les usagers. Le défi familles presque zéro déchets a pour objectif d'accompagner des familles dans une démarche de réduction des déchets en prenant en compte tous les aspects de leur quotidien : mode de consommation, contraintes économiques, organisation ... ➔ Après un appel à candidatures, Pays d'Iroise Communauté accompagnera des familles sélectionnées pour un challenge où elles seront coachées et accompagnées tout au long du défi pour tenter de réduire leurs déchets grâce à un programme d'ateliers et de conseils gratuits sur 7 mois. ➔ A l'issue du défi, les témoignages seront diffusés afin que l'ensemble des usagers puissent s'identifier et s'approprier la démarche.	2020 – 2026
Actions nouvelles	Rechercher le passage à une motorisation Gaz Naturel Véhicule pour les bennes à ordures ménagères et les gros véhicules (voirie, etc.) En corrélation avec l'action III C – Favoriser et accompagner le développement de la méthanisation – Iroise Communauté étudiera, lors du renouvellement de son parc de matériel roulant du service déchets, la possibilité de choisir des véhicules au GNV. Le préalable sera l'accompagnement de la réalisation d'une station adaptée.	2021 – 2026

	➔ A partir des possibilités de ravitaillement, Pays d'Iroise Communauté inscrira la motorisation au GNV dans les cahiers des charges pour l'acquisition des nouveaux camions.	
	Favoriser la trame noire Le concept de trame noire, après les trames verte et bleue, correspond au corridor écologique nocturne sans pollution lumineuse. L'objectif est de limiter la dégradation et le morcèlement des habitats par l'éclairage artificiel à partir de réserves ou de corridors propices à la biodiversité nocturne. Cela se traduit par la définition de zones non éclairées ou par la limitation de l'éclairage public avec des dispositifs limitant le temps de fonctionnement de l'éclairage. Cette démarche peut être complétée par une sensibilisation des acteurs économiques sur les affichages lumineux (enseignes, vitrines ...) En complément de la protection de la biodiversité nocturne, la limitation de l'éclairage est une source de limitation de la consommation d'énergie. ➔ Afin d'agir sur la « pollution lumineuse », un état des lieux doit être réalisé ainsi que sa prise en compte dans les documents cadres d'urbanisme. Avec, en complément, la diffusion d'un guide pour une sobriété de l'éclairage public à destination des collectivités et des aménageurs	2022 – 2026
	Acquérir les capacités à suivre les émissions polluantes de la qualité de l'air Le Pays d'Iroise ne connaît pas de pics de pollution avérés. Cependant, le territoire nécessite d'approfondir ses connaissances sur les émissions polluantes. Notamment dans les bâtiments publics et au regard des axes routiers les plus fréquentés. ➔ Afin de mesurer les émissions polluantes, des capteurs seront mis en place, dans le cadre du projet « Iroise Nerzh Connect » dans des bâtiments publics. Ce dispositif pourra être complété par des mesures au niveau de certains axes routiers.	2020 – 2026

	Éco-conditionner les aides Pays d'Iroise Communauté dispose d'un catalogue d'aides à destination des communes membres, des entreprises, des agriculteurs. De plus, la collectivité accompagne le monde associatif pour l'organisation des fêtes ou manifestations par le prêt de matériel ou l'octroi de subvention. Si des conditions techniques ou réglementaires étaient jusqu'à présent demandées, il convient maintenant d'impliquer un engagement de la structure bénéficiaire en faveur du développement durable. Des outils sont déjà en place comme le prêt de gobelet ou de couverts réutilisables. → Il est proposé que l'ensemble des aides techniques, financières et matérielles soit revu afin que les projets soumis à la collectivité prennent en compte les objectifs du PCAET.	2020 – 2026
--	---	-------------

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • Communes • Habitants, entreprises, agriculteurs, associations
Moyens :	• Une animatrice prévention • Un guide des aides communautaires • Un réseau de capteur de la qualité de l'air • budget
Indicateurs :	• Evolution de la consommation d'énergie fossile par le parc de véhicule communautaire • Nombre de diagnostics gaspillage alimentaires réalisés • Tonnages de gravats valorisés • Nombre d'enfants sensibilisés • Nombre de BOM au GNV • Guide des aides communautaire
Lien avec les autres thèmes :	• III C-énergies renouvelables-Méthanisation • IV A – Engager des politiques volontaristes

V – Organiser un territoire résilient aux effets du changement climatique

V A – Maintenir et valoriser le bocage

Rappel des objectifs :

Le territoire dispose d'un potentiel naturel pour lutter contre le réchauffement climatique. Le bocage existant en est l'un des atouts avec son rôle dans la protection de la qualité de l'eau, dans le maintien de la biodiversité et comme piège à carbone. Sa protection ou sa restauration est donc un enjeu important pour le territoire.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions engagées	Maintenir et poursuivre le programme Breizh Bocage Le bocage a un rôle important sur l'amélioration de la qualité des eaux en limitant l'érosion des surfaces agricoles et le transfert de polluant aux milieux. Le Pays d'Iroise intervient dans ce cadre avec le programme Breizh bocage depuis 2015. Celui-ci vise en premier lieu à densifier le maillage bocager du territoire. Une stratégie de territoire a été établie dans ce sens en 2015 pour prioriser les territoires à forts enjeux.	2020 – 2026

	C'est 9 km de création de talus et haies qui sont planifiés pour 2020 et d'ores et déjà plus de 21 km de linéaires (talus et haies) réalisés sur le territoire. ➔ Le programme sera poursuivi en lien avec le contrat unique eau et milieux aquatiques. Un accompagnement financier de la Région et de l'agence de l'eau est sollicité pour sa mise en œuvre. ○ Mise en œuvre d'un référent technique ○ Programmation financière ○ Communication	
Actions programmées ou à renforcer	Identifier dans les documents d'urbanisme la trame verte et bleue La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Selon la Loi Grenelle II : - la Trame Verte (la composante terrestre) intègre : • les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité dit "noyaux de biodiversité", • les corridors écologiques constitués d'espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les Noyaux de biodiversité. - la Trame Bleue (la composante aquatique) intègre : • les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux importants pour la préservation de la biodiversité, • tout ou partie des zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité ➔ Dans le cadre de l'élaboration des PLU et du PLUIH les trames vertes et bleues sont identifiées à 2 échelles : • Cadastre avec identification précise, linéaire et surfacique, des différents éléments constitutifs de la TVB (bois, haies, zones humides, cours d'eau, espaces verts, espaces remarquables...) sur le règlement graphique (zonage) avec des règles associées (règlement écrit) • Schématique (PADD) ou avec des grands principes de préconisations parfois spatialisées (OAP)	2018 – 2020 pour les PLU 2023 pour le PLUI-H
Actions nouvelles	Favoriser le piégeage du carbone au travers de projet d'agro foreries Le dioxyde de carbone (CO2) est un gaz à effet de serre (GES) présent naturellement dans l'atmosphère. Mais les activités	

	humaines entraînent une augmentation de la concentration de CO2 dans l'atmosphère, notamment par l'utilisation importante des énergies fossiles, contribuant ainsi au réchauffement climatique. Si des process industriels sont envisagés pour piéger le carbone (transformation et stockage en profondeur), le piégeage par les plantes reste une solution plus facile à mettre en œuvre. L'agroforesterie permet donc de contribuer au piégeage par le développement des surfaces boisées. ➔ Comme indiquée dans l'action <i>3D-énergies renouvelables-Filière bois</i>, une promotion des techniques et de avantages de l'agroforesterie sera faite en partenariat avec la Chambre d'agriculture	
--	---	--

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • Communes • Pôle Métropolitain • Chambre d'Agriculture
Moyens :	• Agents communautaires des espaces naturels • PLUiH
Indicateurs :	• Linéaire de bocage restauré ou planté • Indicateurs de suivi du PLUi-H (article R.151-3 du Code de l'Urbanisme) • Surfaces boisées plantées
Lien avec les autres thèmes :	• III D - énergies renouvelables-Filière bois

V – Organiser un territoire résilient aux effets du changement climatique

V B – Gestion des espaces littoraux

Rappel des objectifs :

Le diagnostic a fait apparaître le territoire du Pays d'Iroise comme exposé aux aléas liés au climat, de par son importante façade maritime. Un suivi des phénomènes d'érosion et de submersion est donc prioritaire. De plus, les espaces naturels littoraux vivent le changement climatique au quotidien. Les modifications climatiques perturbent les grands cycles géochimiques et exercent une pression forte sur les écosystèmes. Les phénomènes climatiques conjugués à la pression humaine font des espaces naturels littoraux du territoire des indicateurs du changement climatique. Leur protection comme espace tampon et le suivi de leur état de conservation représentent donc un enjeu important.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions engagées	Préserver les espaces naturels pour maintenir leur vocation d'espaces tampons. Pays d'Iroise Communauté est gestionnaire d'environ 600 hectares d'espaces naturels littoraux appartenant au Conservatoire du littoral, au Département du Finistère ou aux Communes. Parmi les prévisions des effets du changement climatique, la montée du niveau de la mer et l'érosion côtière induite auront un impact important sur notre territoire.	2020 – 2026

	Afin de ralentir ce phénomène, il convient de maintenir les milieux des espaces littoraux afin de maintenir leur vocation d'espaces tampons. Ces dispositions sont aussi applicables à la protection des zones humides, espaces nécessaires pour réguler les crues. → Le document de gestion des espaces naturels sera complété pour prendre en compte les prévisions de montée du niveau de la mer et l'érosion côtière.	
	Poursuivre la lutte contre les espèces invasives (flore et faune) Depuis de nombreuses années, Pays d'Iroise communauté coordonne la lutte contre certaines espèces invasives (Herbe de la Pampa, Jussie, Frelon asiatique, Rat Musqué , Ragondin ...) La présence de ces espèces est le plus souvent due à l'introduction par l'Homme et à une acclimatation en l'absence de prédation naturelle. Mais maintenant, avec l'augmentation globale des températures prévue par les modèles climatiques, le risque est un changement des aires de répartition des espèces avec l'apparition de nouvelles espèces au détriment des espèces indigènes. → Dans le cadre de la surveillance des sites une attention sera portée à l'inventaire des espèces indigènes et à l'apparition de nouvelles espèces → La lutte contre les espèces invasives présentes sera poursuivie en priorisant l'action aux bassins prioritaires, sous réserve des contraintes techniques, financières, juridiques et de l'efficacité de l'action.	2020 – 2026
Actions programmées ou à renforcer	Mesurer le changement climatique par la pose de marqueurs Le changement climatique sera accompagné d'effets plus ou moins visibles sur notre environnement comme la montée des eaux ou l'augmentation de l'érosion côtière. Depuis plusieurs années, le service Espaces Naturels Sensibles de Pays d'Iroise Communauté suit le phénomène d'érosion côtière sur les sites en gestion directe. → Le maintien du suivi de l'érosion sur les ENS sera complété par la pose de marqueurs sur des sites spécifiques ou	2020 – 2026

	emblématiques du territoire comme les zones portuaires ou les sites touristiques.	
	Simuler l'augmentation du niveau de la mer et communiquer sur les zones à risques. Des cartes de submersion marine ont été réalisées en 2013. Des mises à jour sont à faire au regard des projections sur les changements climatiques attendus. Ces cartes sont établies par les services de l'Etat. ➔ Pays d'Iroise Communauté accompagnera et sollicitera les services de l'Etat pour une mise à jour des cartes de submersion marine au regard des nouvelles projections sur le changement climatique.	2020 – 2026
Actions nouvelles	Développer des réseaux d'alertes pour les phénomènes ponctuels et communiquer sur les évènements Avec un linéaire côtier important, Pays d'Iroise Communauté n'a pas les ressources suffisantes pour suivre tous les phénomènes qui pourraient être imputés au changement climatique. La mobilisation d'acteurs locaux, élus ou agents municipaux, usagers sensibilisés, sera nécessaire pour remonter les informations permettant de suivre les évolutions du territoire. Ce suivi pourra être étendu à la collecte d'information sur les inondations ou les assèchements de rivières. En effet, le changement climatique n'est pas synonyme d'augmentation des températures mais plutôt d'accentuation de phénomènes climatiques comme les périodes de sécheresse ou les périodes de fortes précipitations. ➔ Pays d'Iroise Communauté lancera un appel à candidature auprès des collectivités membres et des habitants afin de mettre en place un réseau d'observateurs et de rapporteurs des phénomènes liés au climat.	2022 – 2026
	Mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde PCS : zones submersion, Exercices en cas d'inondations Créée par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel de gestion de crise qui doit permettre aux maires d'affronter une situation exceptionnelle sur le territoire communal	2022 – 2026

	(tempête, canicule, accident, inondation, catastrophe naturelle...) impliquant des mesures de sauvegarde de la population. Arrêté par le maire, le PCS complète les dispositifs de secours des services de l'Etat. Il définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information et la protection des populations. ➔ A partir des données réactualisées, Pays d'Iroise Communauté coordonnera la diffusion de ces données. Les communes poursuivront, sous leur responsabilité, la mise à jour du PCS.	
--	--	--

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • Communes • Pôle Métropolitain • DDTM
Moyens :	• Un service Espace naturels sensibles • Budget
Indicateurs :	• Inventaire faunistique et floristique • Nombre de remontées d'information du réseau d'alerte • Cartographie des risques mises à jour • Nombre de PCS mis à jour
Lien avec les autres thèmes :	• 3D-énergies renouvelables-Filière bois

V – Organiser un territoire résilient aux effets du changement climatique

V C – Diminuer la pression sur la ressource en eau

Rappel des objectifs :

Les objectifs sont d'une part, de limiter les prélèvements d'eau en travaillant sur les consommations d'eau, sur les installations de traitement et de distribution et d'autre part, de préserver la qualité de la ressource en réduisant les rejets dans le milieu afin de limiter les conflits d'usages.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions programmées ou à renforcer	Réaliser un schéma directeur eau potable prenant en compte la sécurisation de la ressource, les interconnexions, la création de bassins de rétention (réserves pour production d'eau potable) ... Pays d'Iroise Communauté a lancé depuis février 2020 une étude patrimoniale de son service d'eau potable afin d'établir le schéma directeur de ce service. La collectivité désire s'assurer que ses réseaux et infrastructures de production et distribution en eau potable, permettent une desserte et un service global satisfaisants pour ses usagers, en situation actuelle et future, en prenant en compte son développement. Afin d'améliorer les performances de ses réseaux le rendement de son réseau d'eau potable, la collectivité souhaite améliorer la	2020 – 2022

	connaissance du fonctionnement de ses réseaux, de manière à assurer une meilleure gestion de ceux-ci. Elle souhaite également s'assurer que son système de production – distribution d'eau potable obéit aux exigences de sécurité sanitaire de fourniture d'eau destinée à la consommation humaine et pérenniser ceux-ci par une gestion patrimoniale appropriée. L'objectif pour la collectivité est de définir une stratégie permettant une gestion optimale de la ressource en eau et des infrastructures existantes et à venir tout en ayant une parfaite connaissance de son patrimoine. Les principaux objets des études sont : • D'établir un état des lieux complet des ouvrages et des services d'eau potable, comprenant le recueil et l'analyse des données existantes, l'analyse des consommations, l'analyse du fonctionnement du service d'eau potable (production, distribution, importation et exportation d'eau, interconnexions ...) en y intégrant les études précédemment réalisées ; • D'établir un diagnostic de l'état actuel de la sécurité sanitaire de l'eau potable sur chaque secteur de production et de distribution de la zone d'étude en hiérarchisant les actions en fonction des enjeux ; • D'analyser et de hiérarchiser les risques sanitaires du service d'eau potable ; • D'établir une reconnaissance complète des ouvrages ; • De vérifier les modélisations existantes et de réaliser, pour l'AEP, une modélisation des ouvrages afin d'apprécier les principales causes de dysfonctionnement et les possibilités d'extension de la zone de distribution à partir de l'usine de Kermorvan ; • D'évaluer les possibilités d'étendre la production de l'usine de Kermorvan dans la zone nord du territoire en créant des réseaux de transfert ; • D'évaluer l'évolution des besoins en eau à moyen et long terme ; • D'évaluer les possibilités de production d'eau nouvelles sur le territoire (Reserve d'eau de Saint-Renan) ; • De reconstituer le rendement global des réseaux du territoire, en sous-détaillant par zones de distribution ; • D'établir un schéma directeur « eau potable » cohérent à l'échelle du territoire, qui proposera des améliorations à court, moyen et long terme au travers d'un programme d'actions et d'investissements chiffrés et <u>hiérarchisés</u>	
--	---	--

	(investissements prioritaires à réaliser dans les 5 ans, investissements à moyen puis long terme). Le schéma exposera également une stratégie de lutte contre les fuites <u>et</u> de gestion patrimoniale pérenne <u>et</u> des mesures préventives, de surveillance, de contrôle et d'organisation ainsi que des actions visant à améliorer la situation sanitaire. Enfin, le schéma comprendra un modèle économique proposant les évolutions budgétaires nécessaires pour répondre aux objectifs (besoins d'investissement, politique de renouvellement...). ➔ Cette étude sera réalisée sur deux ans (fin attendue mars 2022).	
	Réaliser un schéma directeur assainissement prenant en compte les risques vers les milieux aquatiques Pays d'Iroise Communauté a lancé depuis septembre 2019 une étude patrimoniale de son service d'assainissement, afin d'établir le schéma directeur de ce service. La collectivité désire s'assurer que ses réseaux et infrastructures de collecte et traitement en assainissement, permettent une desserte et un service global satisfaisants pour ses usagers, en situation actuelle et future, en prenant en compte son développement. Afin d'améliorer les performances de ses réseaux et la gestion des eaux claires parasites en assainissement, la collectivité souhaite améliorer la connaissance du fonctionnement de ses réseaux, de manière à assurer une meilleure gestion de ceux-ci. Elle souhaite également s'assurer que son système de collecte et de traitement en assainissement obéisse également aux exigences de sécurité sanitaire, notamment pour les activités littorales (baignade, pêche...), et puisse pérenniser ceux-ci par une gestion patrimoniale appropriée. L'objectif pour la collectivité est de définir une stratégie permettant une gestion optimale du système de collecte et des infrastructures existantes et à venir tout en ayant une parfaite connaissance de son patrimoine. Les principaux objets des études sont : • D'établir un état des lieux complet des ouvrages et du service d'assainissement, comprenant le recueil et l'analyse des données existantes, l'analyse des consommations, l'analyse du fonctionnement du service d'assainissement	2020 – 2021

	(collecte, traitement, interconnexions...) en y intégrant les études précédemment réalisées, • D'établir un diagnostic de l'état actuel de sécurité sanitaire des zones littorales en assainissement, en hiérarchisant les actions en fonction des enjeux et de la pollution réduite au final, • D'analyser et de hiérarchiser les risques sanitaires du service, • D'établir une reconnaissance complète des ouvrages, • D'établir les diagnostics du fonctionnement des réseaux eaux usées et des stations de traitement des eaux usées de Pays d'Iroise Communauté, afin d'en recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu, • D'initier ou compléter le dispositif d'auto surveillance et de diagnostic permanent du système d'assainissement ainsi que sa gestion patrimoniale, • Valider, ou revalider, ou proposer les modifications à apporter aux zonages d'assainissement existants, notamment au regard des extensions futures et de la possibilité ou non de maintenir de l'assainissement non collectif dans certaines zones, • D'évaluer les possibilités pour supprimer l'installation semi collective du traitement des eaux usées des communes de Brélès et Plourin, • D'analyser les possibilités d'un traitement des eaux usées de la commune de Locmaria-Plouzané dans le territoire, • D'évaluer le dimensionnement des infrastructures à prévoir pour répondre aux besoins futurs à orientation 20 ans, • D'établir également un schéma directeur « assainissement » cohérent à l'échelle du territoire, qui proposera des améliorations à court, moyen et long terme au travers d'un programme d'actions et d'investissements chiffrés et <u>hiérarchisés</u> (investissements prioritaires à réaliser dans les 5 ans, investissements à moyen puis long terme), et visant à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs, et à contribuer aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne, avec en finalité, une proposition de prix de l'eau AEP et assainissement, et une proposition de convergence tarifaire entre collectivités. ➔ Cette étude sera réalisée sur deux ans (fin attendue décembre 2021)	
--	---	--

	Assurer l'exercice de la compétence Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) : les actions menées pour préserver la ressource en eau sont souvent bénéfiques à la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Le Pays d'Iroise communauté mène depuis 2009 une politique de gestion de ces milieux aquatiques avec la contractualisation de plusieurs programmes d'actions pluriannuels et multi-financeurs sur l'aber Ildut (CRE 2009-2014, CTMA 2014-2019) et le Kermorvan (CT 2014-2019), dans le but de préserver les ressources qualitative et quantitative de son territoire en lien avec la politique du SAGE du Bas Léon. Le Pays d'Iroise a lancé en 2019 une étude prospective sur les masses d'eau de son territoire dans le but de construire son nouveau programme pluriannuel « projet territoire eau » (2020-2025) coordonné à l'échelle du SAGE Bas Léon dans le cadre du contrat unique. En 2020, la collectivité récupère la gestion de trois nouveaux bassins versants(LPK) : • Landunvez • Ploudalmézeau • Kouer-ar-frouit Dans ce programme d'actions plusieurs champs d'intervention importants sont mis en avant en fonction de l'état des masses d'eau. Un important travail sera porté sur la continuité écologique/sédimentaire et la morphologie sur les bassins versants du territoire avec notamment : • La réalisation d'études puis de travaux sur la continuité écologique (suppression d'ouvrage, pose de buse...) • L'entretien et restauration de cours d'eau (seuil en enrochement, renaturation, • Gestion des espèces invasives de plan d'eau prioritaires Un travail conséquent sera porté sur la qualité de la ressource en eau sur ce programme 2020-2025 avec : • L'accompagnement des agriculteurs (diagnostics individuels ou bactériologiques, groupe de travail, démonstration de matériel ...) • Des campagnes d'analyses de suivi des eaux (bactériologie, phytosanitaire, nitrate...) • Aménagement de pompes de prairies	2020 – 2021

Actions nouvelles	Définir les points de tension sur la ressource en eau (Intrusions salines, pics de consommations saisonniers ...) Des points de tension sur la ressource en eau peuvent exister sur le territoire. En particulier les pics de consommation en période estivale et les intrusions salines. En complément du schéma directeur eau potable, Pays d'Iroise Communauté s'attachera à définir les points de tension prioritaires pour la protection de la ressource ou son utilisation.	2020 - 2026
	Favoriser l'autoconsommation La réutilisation d'eaux de pluie pour les usages domestiques ou l'arrosage n'est pas encore systématique. Un encouragement devra être porté sur l'utilisation des précipitations comme ressource naturelle. Cette utilisation devra néanmoins se faire dans le respect de la réglementation en vigueur	2020 – 2026
	Rechercher les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées des stations d'épuration (REUT) La Reut pour l'irrigation des cultures et des espaces verts est encadrée par l'arrêté du 2 août 2010 modifié par celui du 25 juin 2014. L'arrêté définit des contraintes d'usage (possibilité ou non selon le mode d'irrigation), de distance et de terrain, en fonction du niveau de qualité des eaux usées traitées. Il impose la mise en place d'un programme de surveillance de la qualité des eaux usées traitées et de la qualité des sols qui seront irrigués, ainsi que la traçabilité des opérations d'irrigation. Les contraintes d'usage sont liées à la nature des végétaux irrigués et des risques associés. En ce qui concerne les espaces verts accessibles au public, l'irrigation doit y être réalisée en dehors des heures d'ouverture au public. Des contraintes de distances ont également été établies afin de protéger certaines activités sensibles (baignades, conchyliculture, etc.). Une circulaire de 2016 vient compléter la recommandation avec en introduction : « L'inégale répartition des ressources en eau peut expliquer des situations locales de pénurie ou de surexploitation des nappes, pouvant justifier l'intérêt de la réutilisation d'eaux usées traitées	

	(REUT). En effet, cette pratique représente une ressource alternative qui peut permettre de limiter localement les prélèvements dans le milieu naturel. Comme elle entraîne également une baisse de la restitution au milieu naturel, son intérêt pour la gestion de la pénurie d'eau doit être réfléchi à l'échelle du bassin versant en tenant compte du lien entre le milieu prélevé et celui du rejet, de l'évolution de la consommation d'eau attendue (différence entre prélèvement et rejet), et de ses impacts sur les usages aval et le milieu aquatique récepteur. Elle peut aussi être une solution lorsque le rejet en milieu naturel est rendu difficile en fonction du faible débit de la rivière, du contexte hydrogéologique local ou de la présence d'activités sensibles en aval. La REUT peut ainsi, dans certaines situations, contribuer à la préservation de la ressource en eau, tant quantitativement que qualitativement » Pourtant seulement 0,6 % des eaux usées traitées sont réutilisées en France. Le gouvernement se fixe pour objectif de tripler d'ici 2025 les volumes de ces eaux réutilisées en introduisant des évolutions réglementaires. Cela conduirait donc à valoriser seulement 1,8 % des eaux usées traitées. Des besoins en irrigation sont présents sur le territoire, et, de nouveaux besoins pourraient apparaître si des périodes de sécheresses venaient à se produire. La Reut, est donc un moyen de répondre aux besoins actuels et futurs sans puiser dans une ressource naturelle.	
	Sensibiliser sur la consommation afin d'optimiser les usages en eau potable Si la consommation d'eau par habitant est en baisse depuis dix ans, les besoins et la pression sur la ressource nécessitent une sobriété des consommateurs du territoire. → Une communication et une formation des consommateurs sur les usages de l'eau sera réalisée avec comme priorité : • Sensibiliser et accompagner les changements de comportements • Promouvoir les pratiques d'urbanisme durable économes en eau	

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • Communes • Agence de l'eau Loire Bretagne • Syndicat des eaux du Bas Léon
Moyens :	• Services communautaires • Budget • Communication • Contrat Unique Sage Bas Leon
Indicateurs :	• Schémas directeurs élaborés • Nombre de dispositifs de REUT mis en place • Nombre de communications réalisées
Lien avec les autres thèmes :	•

VI – Soutenir une agriculture et une alimentation durable

VI A – Accompagner les exploitants agricoles et agir pour une agriculture peu émissive

Rappel des objectifs :

L'agriculture est un acteur économique important sur le territoire avec 366 exploitations et 1154 emplois. (12% de l'emploi du territoire). Contrairement à la part de la consommation d'énergie, la part des émissions de Gaz à effet de serre de l'agriculture est le premier émetteur de gaz à effet de serre du territoire (59%, devant le transport de voyageurs et le résidentiel ex-aequo à 15%) et le premier émetteur de polluants atmosphériques (70 %). La moitié des émissions de GES du secteur agricole de la CCPI provient de l'élevage. Si l'on y ajoute la gestion des effluents d'élevage, cela porte la part de l'élevage à 84% des émissions de GES. 78% des émissions de GES liés aux activités d'élevage proviennent des fermentations entériques, dont les 2/3 des vaches laitières. Afin de gagner en cohérence et efficacité entre les différents acteurs et politiques publiques, il est nécessaire de renforcer les échanges et la transversalité entre tous les acteurs. L'objectif poursuivi est d'encourager les modes de production agricoles sobres et peu émetteurs, les circuits de proximité et une alimentation de qualité.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions réalisées	Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs Le secteur agriculture-pêche constitue un véritable pilier de l'économie locale (près du quart des établissements, 14% de l'emploi), maintenir un maximum d'actifs, c'est-à-dire un maximum d'entreprises, doit être un objectif pour la collectivité, tout en promouvant un développement économique innovant, de qualité et à forte valeur ajoutée. Afin d'encourager le renouvellement des générations, de maintenir et développer les activités du secteur primaire sur le territoire, la	2020 – 2026

	Communauté a mis en place un dispositif de soutien financier aux personnes s'installant pour la 1ère fois en qualité de chef d'exploitation agricole, de pêcheur, conchyliculteur, aquaculteur ou transformateur d'algues. Pour les agriculteurs, l'aide vient en complément des aides versées par l'Etat (Dotation Jeune Agriculteur) et le Conseil départemental du Finistère. → Une aide forfaitaire de 2 000 € pour les dépenses d'investissement peut être allouée à la primo installation.	
Actions programmées ou à renforcer	Rechercher l'optimisation du foncier agricole. La recherche de l'optimisation du foncier agricole a pour objectifs de rapprocher les terres des sièges d'exploitation afin de : • Limiter les déplacements • Faciliter l'accès des parcelles au bétail Cette optimisation peut se faire par des aménagements fonciers, des échanges de terres et par l'anticipation sur les mouvements fonciers. Pour faciliter ses échanges, Pays d'Iroise Communauté a mis en place avec des partenaires une instance de concertation foncière. Elle a pour rôle : • D'être une instance de concertation et de discussion pour accompagner et répondre aux enjeux du territoire lié au foncier agricole • D'accompagner la collectivité dans la mise en place d'une stratégie foncière sur son territoire et participer à sa mise en œuvre • D'être force de propositions pour les instances officielles (CDOA, Co Tech SAFER, CDPENAF), en lien avec la Charte d'urbanisme • De faciliter les recours aux outils d'intervention : échanges parcellaires, acquisitions foncières, mise en réserve... → Pays d'Iroise Communauté co-anime avec la Chambre d'agriculture cette instance de concertation foncière.	2020 – 2026
	Poursuivre le partenariat avec la Chambre d'agriculture, intégrant la préservation de l'espace agricole et une action en faveur du climat. Pays d'Iroise Communauté et la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (représentée par le Territoire de Brest) se sont accordés pour renforcer et axer prioritairement leur partenariat autour de 6 grands thèmes :	2020 – 2026

	• L'économie, l'emploi et l'attractivité des métiers • L'aménagement du territoire et le foncier agricole • L'alimentation • Le Plan climat air énergie (PCAET) • La qualité de l'eau et l'environnement • Le vivre ensemble sur le territoire. Par nature, les agriculteurs travaillent avec la météo, les sols et l'énergie du territoire. Les changements climatiques affecteront particulièrement leurs méthodes, leurs choix culturels et leur productivité. Comme pour les autres secteurs, la transition énergétique et climatique est une nécessité et les exploitations devront s'adapter. La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne et Pays d'Iroise communauté entendent favoriser les évolutions vers une agriculture économe en énergie, productrice d'énergies renouvelables, contribuant au stockage du carbone et s'inscrivant dans l'économie circulaire territoriale. L'agriculture a également des atouts qu'elle doit mettre en avant et contribuer à : - Valoriser les haies bocagères, ressources en bois d'œuvre et bois énergie par la structuration d'une filière bois territorial. - Participer pour la partie agricole à l'élaboration de la stratégie territoriale dans le cadre du PCAET et être acteur du programme d'action, par le partage d'expertise, la diffusion d'information, la définition de pistes agricoles pour la réduction des GES, la production d'énergie, ... Afin de répondre aux enjeux du PCAET, la Chambre d'agriculture dispose d'une boîte à outils d'actions agricoles à mettre en place ou déjà mises en place par les agriculteurs afin d'agir pour le climat. Ces actions peuvent concerner directement les économies d'énergies (diagnostics des bâtiments, Eco-conduite, adaptation du parc matériel, ...), les conduites de production ou d'élevage (Augmentation de l'autonomie fourragère, pâturage, gestion des déjections ...) ou enfin la production d'énergie renouvelable sur l'exploitation. ➔ Une convention a donc été signée en mai 2018 entre Pays d'Iroise Communauté et la Chambre d'Agriculture pour déployer les actions sur le territoire.	
--	--	--

Actions nouvelles	Favoriser la mise en œuvre de boviducs (ou de passerelles) par un soutien financier La réalisation de boviducs sur le territoire présente un certain nombre d'intérêts notamment pour l'amélioration de l'accessibilité au pâturage, une meilleure rotation des cultures et une sécurisation des cheptels et des automobilistes. La Communauté de Communes du Pays d'Iroise a souhaité favoriser et soutenir la capacité d'adaptation des exploitations agricoles face aux nouvelles contraintes pouvant menacer leur viabilité économique et faces aux enjeux environnementaux. Le maintien d'une économie agricole sur le territoire est un enjeu majeur pour l'avenir du Pays d'Iroise, en veillant à l'accompagnement des exploitants vers davantage d'autonomie et des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. → Un dispositif d'aide communautaire est créé pour soutenir les communes et les exploitants agricoles dans la création de boviducs ou de passerelles à animaux : - Pour les communes, les travaux sont financés à hauteur de 20 % des investissements éligibles, sans plafonnement. - Pour les agriculteurs, le montant de l'aide est de 30 % des investissements éligibles plafonnés à 20 000 € HT, sous la forme d'une subvention maximale de 6 000 € (voie communale et/ou à faible trafic). Le plafond est porté à 40 000€ HT pour les investissements réalisés pour franchir les voies départementales et/ou à grand trafic.	
	Favoriser les diagnostics bilan carbone dans les exploitations agricoles Avant d'engager un plan d'action de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et de stockage de carbone, il est impératif de réaliser un diagnostic des exploitations agricoles pour : • Connaître la situation. • Evaluer les marges de progrès. Ce diagnostic peut être fait par l'éleveur ou par un conseiller. De plus, ce diagnostic permet d'appréhender des éléments complémentaires (consommation énergie, biodiversité, performance nourricière...).	2021 – 2026

	➔ Dans le cadre du partenariat avec la Chambre d'Agriculture et des actions en faveur du PCAET qui peuvent être déployées, le diagnostic Gaz à Effet de Serre sera priorisé sur le territoire.	
--	---	--

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • Chambre d'Agriculture de Bretagne • Conseil Départemental du Finistère • Safer Bretagne • DDTM
Moyens :	• Convention avec la Chambre d'agriculture • Budget
Indicateurs :	• Nombre d'aides à l'installation de jeunes agriculteurs • Nombre de dossier d'optimisation foncière • Nombre d'animation de la Chambre d'agriculture • Nombre d'aides à la mise en place de boviducs • Nombre de « Diagnostic Gaz à Effet de Serre » réalisés
Lien avec les autres thèmes :	•

VI – Soutenir une agriculture et une alimentation durable

VI B – Développer et promouvoir les circuits courts

Rappel des objectifs :

Favoriser la production locale présente plusieurs avantages. Le premier est le rapprochement des producteurs et des consommateurs. Cela s'accompagne souvent d'un engagement dans une production moins émissive pour répondre aux attentes et d'une meilleure connaissance des métiers par les consommateurs. La production locale permet aussi de limiter les transports des aliments par une valorisation directe auprès des clients. Ces gains en transport contribuent à la diminution des emballages plastiques ou carton. Enfin, cela crée une dynamique économique en maintenant et en créant de l'emploi (production, transformation, logistique...).

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions programmées ou à renforcer	Créer un annuaire des productions locales et ventes locales. Si les consommateurs sont de plus en plus demandeurs de productions locales, il peut exister une méconnaissance des possibilités qui s'offrent à eux (vente directe à la ferme, producteurs, marchés, plateforme existante : d'ici même). ➔ Un annuaire (papier et/ou numérique) sera à étudier pour que les consommateurs aient connaissance de l'ensemble de l'offre de productions locales et ventes locales.	2021

	Développer l'offre locale et/ou bio dans la restauration collective En complément de la demande des consommateurs pour des produits de qualité et de proximité, la restauration collective (Etablissements scolaires, Ehpad, hôpitaux ...) est un acteur important dans la valorisation des produits locaux. La restauration collective a des enjeux de repas équilibrés à des prix maîtrisés et l'approvisionnement de proximité permet de répondre à ces enjeux tout en permettant de maintenir une dynamique économique locale avec une diversité de produits respectant les saisonnalités. De plus la loi sur l'alimentation a fixé comme objectif 20 % d'aliments issus de l'agriculture biologique pour 2022 dans la restauration collective. ➔ L'objectif est donc de conforter le lien entre les producteurs et les acheteurs locaux, en renforçant l'offre locale et/ou bio dans la restauration collective.	2020 – 2026
	Favoriser les groupements de commandes avec cahier des charges commun en restauration collective Il est souvent considéré que l'approvisionnement de proximité est difficile à mettre en œuvre en raison notamment des règles du code de la commande publique. Les objectifs de prix et de qualité doivent donc être hiérarchisés avec un choix assumé pour la qualité. La mise en place de petits lots est aussi une solution pour laisser l'accès à la commande publique aux petits producteurs locaux. Le regroupement des commandes peut être un levier de cohérence territoriale sur les enjeux environnementaux sous réserve d'un cahier des charges précis répondant aux attentes de qualité. Pays d'Iroise Communauté a participé à l'expérimentation menée par le Conseil départemental du Finistère concernant le déploiement de la Plateforme numérique « Agrilocal ». Il s'agit d'un outil qui : - Valorise les savoir-faire et les produits locaux en privilégiant la proximité géographique - Sécurise et simplifie la passation des marchés dans le respect de la commande publique	

	➔ Pays d'Iroise communauté entend favoriser l'ancrage territorial des productions et renforcer les liens qui unissent les agriculteurs, les pêcheurs, les artisans à leur territoire de vie, à leurs habitants.	
	Participer à la réalisation d'un abattoir départemental en lien avec les autres collectivités territoriales et les EPCI Un projet d'abattoir public est engagé, en remplacement d'un abattoir public actuel qu'il n'est pas possible de maintenir aux normes sanitaires. Ce projet répond, en plus des besoins de mise aux normes sanitaires, à des enjeux de pérennisation de filière courte en s'adaptant à la diversité des apports (petits lots, particuliers ...) ➔ Pays d'Iroise Communauté a inscrit dans son plan pluriannuel d'investissement la participation à l'investissement dans ce projet à hauteur de 160 000 €.	2022 – 2025
Actions nouvelles	Organiser des portes ouvertes (fermes, restaurants scolaires...) La méconnaissance des attentes de consommation ou des modes de production a creusé un fossé entre les consommateurs et le monde agricole. Aussi, les parents ont souvent des aprioris sur la qualité des aliments servis en restauration collective. ➔ L'organisation de portes ouvertes est l'occasion pour l'ensemble des acteurs de pouvoir dialoguer et lever les doutes ou les idées reçues.	2021 – 2026
	Proposer des ateliers cuisine : local, de saison, bio Les ateliers participatifs sont souvent l'occasion d'échanges et des moyens de communication ludiques permettant de faire passer les informations. ➔ Des initiatives locales existent (atelier cuisine à la ferme, dégustation ...) mais ne sont pas assez valorisées et partagées. Pays d'Iroise Communauté pourra être le relais des informations sur ces événements ou être à l'initiative d'ateliers sur son territoire (ex : atelier cuisine aux algues).	2022 – 2026
	Etudier la mise à disposition de locaux de vente pour regroupements de producteurs.	2020 – 2026

	Cette forme de vente spécifique est proposée par un groupe constitué de producteurs s'organisant collectivement en un point précis pour promouvoir, valoriser et vendre leurs productions. C'est un moyen pour les producteurs de pouvoir vendre à tour de rôle et de faire la promotion des produits provenant de leurs exploitations. Il est le prolongement des exploitations. ➔ Dans le cadre de l'offre en immobilier d'entreprise, une réflexion sur les besoins et sur les opportunités, faisabilités et possibilités de mise en place d'un magasin de producteurs sera initiée.	
--	---	--

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • Communes • Chambre d'Agriculture, Maison de l'agriculture bio, Producteurs locaux • Associations locales
Moyens :	• Communication • Budget
Indicateurs :	• Réalisation d'un annuaire • Nombre de portes ouvertes et nombre de participants • Nombre d'ateliers • Mise en place de magasins de producteurs
Lien avec les autres thèmes :	•

VII – Favoriser un aménagement urbain économe en espace et sobre en énergie

VII A – Favoriser le renouvellement urbain

Rappel des objectifs :

Le développement démographique et économique du territoire communautaire s'est majoritairement opéré par extension urbaine. Dans un contexte de limitation de la consommation foncière de terrains agricoles, les collectivités se doivent de repenser leurs modèles d'aménagement et d'urbanisation. A cet égard, le renouvellement urbain est un outil important pour participer à l'atteinte de cet objectif. Il se doit d'être soutenu car il est plus aisé d'urbaniser en périphérie des centralités que de recomposer l'espace déjà urbanisé tant d'un point de vue spatial que financier.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions programmées ou à renforcer	Développer les acquisitions et les réserves foncières Le foncier est au cœur des préoccupations des élus et des décideurs locaux. L'insuffisance des terrains à des prix abordables, pour le logement et en particulier le logement social, et la difficulté de le mobiliser pour des opérations en renouvellement urbain, en fait une action prioritaire. Depuis le début de la décennie 2000, le territoire a connu un développement très important de la construction neuve, tout	2020 – 2026

	particulièrement la maison individuelle, générant ainsi une forte consommation foncière et une flambée des prix des terrains à bâtir. De plus, ce modèle de la construction pavillonnaire, privilégié par les accédants à la propriété s'installant sur le territoire, a contribué à l'expansion des zones d'habitat en limite des zones urbaines au détriment parfois des zones agricoles et de la qualité paysagère. Ces constats doivent amener les acteurs de l'habitat à engager une véritable réflexion sur la nécessité de mettre en œuvre une politique foncière volontariste pour maîtriser le développement des territoires et, entre autres, produire du logement à coût abordable et diversifié. Cette nécessité est d'autant plus grande dans un contexte de renouvellement urbain généralisé. La stratégie foncière doit reposer : ➔ Sur le recensement des gisements fonciers disponibles dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H (mise à jour du référentiel foncier) puis mise en place d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) spécifiques sur des secteurs à enjeux ➔ Sur la mobilisation d'outils, tel que le Fonds d'intervention foncière (FIF) qui soutient les communes souhaitant constituer des réserves foncières pour des opérations d'habitat en cohérence avec le PLH 2018/2023. - Le FIF est une avance remboursable à 0% octroyée aux communes (remboursement sur 5 ans avec un différé de 1 an) qui varie selon la localisation, le zonage des terrains et l'objectif fixé de production de terrains à coût abordable	
Actions nouvelles	Soutenir le renouvellement urbain, par la mise en œuvre du dispositif d'aide communautaire aux communes afin de faciliter la reconquête des friches urbaines et répondre aux surcoûts de ces opérations. La problématique du logement reste une priorité dans un contexte de pression sur le foncier agricole et les orientations aux niveaux national et régional tendent à aller vers le Zéro artificialisation nette des sols. En effet, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), opposable aux plans et schémas d'urbanisme locaux (SCoT, PLUi, PCAET, ...), a inscrit dans ses objectifs le Zéro artificialisation en 2040 et la lutte contre	2020 – 2026

	l'étalement urbain. Après consultation et enquête publique, il doit être officiellement adopté pour fin 2020. Les Collectivités doivent donc intégrer ces enjeux de densification et de renouvellement urbain dans leur politique d'aménagement et de développement. Dans le cadre de sa politique de l'habitat, Pays d'Iroise communauté entend poursuivre son action en faveur des communes dans la mise en œuvre d'opérations complexes de renouvellement urbain. → Le soutien financier de la Communauté est le suivant: - Pour les opérations intégrant une offre de logements à vocation sociale de type PLUS, PLAI, PSLA => taux d'intervention de 50% du coût d'acquisition des biens fonciers et immobiliers et 50% des coûts de démolition, dépollution, avec un plafond de 50 000€ par opération - Pour les opérations n'intégrant pas de logements sociaux =>Taux d'intervention de 25% des acquisitions foncières et immobilières et 25% des coûts de démolition, dépollution, avec un plafond de 25 000€ par opération - Pour toutes les opérations, un soutien complémentaire à la réalisation d'études préalables => 20% du coût HT de l'étude, avec un plafond de 5 000€ Ces opérations doivent intégrer, dans les études préalables, une réflexion sur les énergies renouvelables et les mobilités douces (en lien avec le schéma directeur vélo).	
--	--	--

Acteurs et partenaires :	• Pays d'Iroise Communauté • Communes • EPFR • ADEUPA
Moyens :	• Soutiens financiers et en ingénierie
Indicateurs :	• Nombre d'avances remboursables du Fonds d'intervention foncière octroyées • Nombre de subventions octroyées pour des opérations complexes de renouvellement urbain • Evolution de l'occupation des sols
Lien avec les autres thèmes :	•

VII – Favoriser un aménagement urbain économe en espace et sobre en énergie

VII B – Planifier l'aménagement urbain en intégrant l'enjeu climatique et énergétique

Rappel des objectifs :

Lutter contre l'artificialisation des sols, contenir l'étalement de l'urbanisation, favoriser le renouvellement urbain, prendre en compte la dimension énergétique dès la conception des projets... L'urbanisme et l'aménagement sont parmi les instruments clés de la transition.

Les documents de planification que sont le schéma de cohérence territorial et le plan local d'urbanisme intercommunal sont des outils clés pour prendre en compte l'ensemble des enjeux de la transition énergétique et des centralités résilientes. Leurs premiers leviers sont de lutter contre l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols. Ils ont un rôle à la fois contraignant et pédagogique.

Impacts Energie	+	++	+++
Impacts gaz à effet de serre	+	++	+++
Impacts Qualité de l'air	+	++	+++

Descriptif des actions :

ETAT D'AVANCEMENT	ACTIONS	Calendrier
Actions programmées ou à renforcer	Prendre en compte l'énergie-climat dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) notamment à travers les OAP et le règlement écrit A cette fin, le PLUi-H recherchera à : - Rendre lisible la prise en compte de l'énergie à travers les aspects sobriété/efficacité/production d'énergie et les déplacements.	Approbation PLUi-H envisagée 2023

	- Encourager l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable - Traduire l'objectif de report modal de la voiture vers les modes actifs, en particulier le vélo, et le transport collectif - Favoriser la mise en œuvre de règles permettant la rénovation de l'existant et la performance énergétique dans le neuf. Il prend également en compte le volet adaptation au changement climatique : - Gestion des risques inondation et submersion marine ; - Préservation de la ressource en eau : désimperméabilisation des sols existants pour favoriser le cycle de l'eau et la nature en centralité; limiter les ruissellements de surface, sources de risques et de pollution - Conception de quartiers où le végétal est largement présent, avec des coefficients maximum d'imperméabilisation, soutien aux techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales Il pensera également à la bonne délimitation des trames vertes et bleues. ➔ Intégration des orientations du PCAET dans le futur PLUI-H	
	Former les chargés d'élaboration des PLU et des instructeurs de permis de construire L'intégration de l'énergie-climat dans les PLU nécessite d'identifier les différents gisements d'économie et de production d'énergies, de définir une stratégie d'intervention et de proposer des modalités d'intégration des enjeux énergétiques dans tous les documents du PLU. Les prescriptions doivent aussi pouvoir être appliquées par les instructeurs de permis de construire. Les personnes en charge de l'instruction de ces permis sont également formées et outillées pour répondre et conseiller les pétitionnaires.	2020 – 2023
	Sensibiliser et former les élus communautaires et communaux Les élus ont à s'approprier ces enjeux et leur traduction réglementaire pour être en mesure de les expliquer à leurs administrés et prendre en compte le contexte économique. Aussi, une formation leur sera proposée.	2020 – 2021

	Développer des missions d'architecte conseil Le renforcement de la densité d'habitat et la prise en compte du contexte énergétique et climatique ne doivent pas s'opérer au détriment du cadre et de la qualité de vie des habitants. Le territoire se doit de rester attractif. A cette fin, il est proposé de : ➔ Développer des missions d'architecte conseil afin d'assurer une bonne insertion des projets d'habitat dans les centralités et un bien vivre ensemble, en intégrant l'aspect climatique et énergétique ➔ Poursuivre le travail avec le CAUE afin de penser en amont les opérations	
	Poursuivre la mise en œuvre d'un plan Paysage Le paysage peut constituer un enjeu majeur au cœur des politiques d'aménagement. C'est une préoccupation affichée au projet de territoire communautaire dès 2014. Pour encourager cette démarche fondée sur le développement durable, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a lancé différents appels à projet « Plan de Paysage » à l'échelle des intercommunalités, notamment en 2017-2018. L'enjeu majeur du Plan de Paysage vise à assurer une continuité qualitative entre les paysages d'hier et ceux de demain. L'étude paysagère du Plan de Paysage est constituée de trois phases : l'établissement d'un diagnostic, la définition d'Objectifs de Qualité Paysagère (OPQ) puis l'élaboration d'un programme d'actions. ➔ Poursuivre le travail de création d'un plan paysage à intégrer dans la construction du futur PLUi-H	2018 – 2023
Actions nouvelles	Engager un travail prospectif sur la conception qualitative des aménagements urbains et de l'habitat dans le cadre d'une approche multicritères (flux, foncier, vues, ...) et sensibiliser les opérateurs ➔ Etudier la mise en œuvre d'un soutien communautaire à la définition de schémas de secteur	2021

Acteurs et partenaires :	• Communautés de communes • Communes • CAUE • Lotisseurs
Moyens :	• Budget • Ingénierie territoriale communautaire • Chargés de mission PLUi-H et Plan paysage
Indicateurs :	• Nbre de prestations architecte conseil • Adoption d'un plan d'actions plan paysage et nbre d'actions développées •
Lien avec les autres thèmes :	•

FICHES ACTIONS 2020



Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



Energence
Agence Energie - Climat
du Pays de Brest